

Maisons-Alfort

le mag

Mai 2020 #486



Maisons-Alfort face au Covid-19

SPÉCIAL COVID-19

Maisons-Alfort face
à la pandémie
P. 5

DOSSIER

Budget 2020 : dépenses
maîtrisées, services de qualité
P. 21

CADRE DE VIE

De nouveaux projets
pour Maisons-Alfort
P. 34

Chères Maisonnaises, chers Maisonnais



*“Je remercie
chaleureusement les
Maisonnais pour le
témoignage fort de
confiance qu’ils ont
manifesté à l’équipe
municipale”*

C'est avec émotion que je m'adresse à nouveau à vous dans le magazine municipal dont la diffusion a été momentanément interrompue du fait de la crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars.

Emotion tout d'abord car **je souhaite remercier très sincèrement et chaleureusement les Maisonnais qui le 15 mars dernier, lors du 1^{er} tour des élections municipales, ont très largement manifesté leur soutien à la liste de la Majorité que j'ai l'honneur de conduire.** Avec 74,13 % des suffrages obtenus, les Maisonnais qui se sont exprimés, en nous plaçant très majoritairement en tête dans tous les bureaux de vote de la commune, nous ont ainsi apporté **le témoignage fort de leur confiance renouvelée.**

Sachez que cette confiance nous honore et que je mesure, avec les élus de la Majorité, l'importance de la tâche qu'il nous revient d'accomplir au service de tous les Maisonnais pour les 6 ans à venir.

Ce très beau résultat est aussi sans conteste le fruit d'un travail de longue date entrepris par les élus de la Majorité et par mon prédécesseur Michel Herbillon, qui ont su impulser une véritable dynamique de l'action municipale. La défense des intérêts des Maisonnais, l'amélioration de leur cadre de vie et de leur environnement, l'attention portée à toutes les générations et aux plus fragiles d'entre nous, la mise à disposition d'équipements et de services de

qualité, la sécurité et le bien-être de tous, voilà ce que nous plaçons au cœur de notre action.

Alors, **je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sur moi et l'équipe municipale pour répondre à vos attentes et à vos besoins, sans aucune considération partisane, en étant présents sur le terrain et à l'écoute.** Vous savez aussi, comme nous l'avons prouvé par le passé, qu'un seul objectif nous guide : respecter les engagements pris devant vous dans le cadre du projet municipal que nous avons élaboré pour le mandat 2020-2026.

Nous sommes prêts à relever tous les défis qui s'offrent à nous pour continuer à faire vivre et évoluer le Maisons-Alfort que nous aimons dans le respect de son identité et de son patrimoine.

Emotion ensuite, car il va sans dire que les deux mois qui viennent de s'écouler ont été, pour nous tous, une période extrêmement difficile du fait l'épidémie de Covid-19 et du confinement.

Le caractère inédit de cette crise sanitaire a bouleversé notre quotidien et modifié notre façon de vivre et de travailler ainsi que nos rapports aux autres.

Permettez-moi d'avoir une pensée toute particulière pour les familles maisonnaises qui ont eu à déplorer le décès de certains de leurs proches touchés par le coronavirus.

Je tiens aussi à saluer l'attitude responsable et solidaire des Maisonnais qui ont respecté dans leur immense majorité les règles de confinement.

Ces derniers mois, la Ville de Maisons-Alfort est restée plus que jamais mobilisée pour assurer sa mission première de service public et je remercie tout particulièrement

les agents communaux qui ont fait preuve d'une belle implication et d'un grand professionnalisme.

Et je veux aussi à rendre hommage aux bénévoles qui ont participé aux actions solidaires dans notre commune. Ils ont été nombreux à Maisons-Alfort à porter haut les valeurs de solidarité et d'entraide, qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Bien sûr, de nouvelles initiatives ont été développées pour faciliter la vie quotidienne des habitants, être à leurs côtés et continuer de veiller sur les plus fragiles et les plus démunis.

Et pour que les Maisonnais aient les moyens de vivre le déconfinement dans les meilleures conditions possibles, j'ai décidé de faire distribuer à chacun des 55 000 habitants un masque alternatif en tissu. En effet au vu de l'avis formulé par l'Académie de Médecine, le port du masque est obligatoire dans les transports, et fortement recommandé dans l'espace public ou le lieu de travail pour éviter une nouvelle réactivation de l'épidémie.

Alors que nous entamons un déconfinement progressif, nous devons plus que jamais rester vigilants et poursuivre nos efforts pour, nous l'espérons tous, un retour dans le futur à une vie normale. Les services municipaux et les élus seront à vos côtés pour que tout se déroule au mieux et pour garantir la sécurité sanitaire de tous. Et je compte sur chaque Maisonnais pour faire preuve de la même mobilisation et du même engagement civique pour respecter les gestes barrières toujours indispensables.

Je vous invite à retrouver dans le dossier spécial « *Maisons-Alfort face au Covid-19* » les actions entreprises et celles qui vont

se poursuivre dans le cadre du déconfinement.

Je souhaite aussi vous confirmer que **la Ville va poursuivre son programme d'investissements et tout mettre en œuvre pour concrétiser les projets prévus dans le cadre du budget municipal 2020 détaillé dans ce magazine.**

Ce budget a été voté le 5 mars dernier, soit avant le début de la mise en œuvre du confinement. Cependant, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire et les ajustements qui s'avèreront probablement nécessaires dans certains domaines, **la Ville restera plus que jamais mobilisée pour préserver le cadre de vie, offrir des services diversifiés, mettre à disposition des équipements de qualité et défendre le pouvoir d'achat des Maisonnais.** Aucun des ajustements qui devront être faits ne se fera au détriment des Maisonnais et des services qui leur sont proposés.

Et, bien évidemment, comme nous le faisons de très longue date, nous réaliserons l'ensemble de ces projets dans le cadre d'une gestion saine, équilibrée et soucieuse de l'argent des contribuables.

Vous avez en effet pu constater que Maisons-Alfort figure cette année encore au tableau d'honneur des villes bien gérées de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne et de la Métropole du Grand Paris en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de réduction de l'endettement et de faible pression fiscale. Sachez que nous allons poursuivre ces mêmes objectifs en 2020.

Alors que nous allons entrer dans une période très difficile sur le plan économique et social, je suis certain que les efforts que nous avons menés de longue date pour être l'une des villes de

“J’ai été très touché par l’élan de solidarité des nombreux bénévoles maisonnais lors de la crise sanitaire”

notre importance parmi les moins endettées, nous permettront de faire face aux difficultés à venir et de réaliser les projets d'investissement prévus.

Je suis également heureux de pouvoir vous annoncer qu'il n'y aura pas de hausse des taux d'impôts communaux et des tarifs municipaux en 2020. Nous appliquerons aussi une baisse de 10 % au taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et nous maintiendrons la politique d'abattement sur la taxe d'habitation et l'ensemble des aides financières destinées aux jeunes Maisonnais et leurs familles.

Vous l'aurez compris, mon engagement en tant que Maire est plus que jamais d'être présent pour chacun d'entre vous au quotidien, de vous accompagner et de vous soutenir afin de vous rendre la vie plus sereine et plus épanouie à Maisons-Alfort.

Prenez soin de vous.



Votre Maire
Olivier Capitanio
Conseiller départemental
du Val-de-Marne



05

SPÉCIAL COVID-19
Maisons-Alfort face à l'épidémie

16

À LA UNE
Résultats des élections municipales



18

RETOUR EN IMAGES
Des portes ouvertes à succès !

21

DOSSIER
Budget 2020 : des dépenses maîtrisées, des services optimisés, et toujours 0% d'augmentation des taux d'impôts locaux



34

CADRE DE VIE
De nouveaux projets en perspective pour Maisons-Alfort

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet www.maisons-alfort.fr et sur sa page Facebook : Ville de Maisons-Alfort.

Mai 2020

Directeur de la publication : Olivier Capitanio • **Rédaction :** Solenne Dimofski • **SR :** Isabelle Hamon • **Conception - Réalisation :** E-media • **Impression :** Le Réveil de la Marne • **Photos :** Service Communication, RP - Le Nai, Dinh, Lastes • **Tirage :** 32 000 exemplaires • **Dépôt légal :** 3 501P



Maisons-Alfort face au Covid-19



L'avenue du Général Leclerc vide suite à la mise en place du confinement.

Face à la pandémie de Covid-19 que traverse notre pays, le quotidien des Maisonnais a dû évoluer pour s'adapter aux règles sanitaires et ainsi combattre le virus. Un quotidien qui n'est pas toujours évident à vivre, c'est pourquoi les services de la Ville sont présents dans tous les domaines d'activité, à leur côté, pour les informer, les accompagner et les soutenir au mieux dans leur vie de tous les jours. Alors qu'un déconfinement progressif a débuté le 11 mai, la Ville met tout en œuvre pour qu'il se passe au mieux à Maisons-Alfort en plaçant la sécurité sanitaire des habitants au cœur de ses actions et dans le respect des consignes du gouvernement. Tour d'horizon d'une ville mobilisée et solidaire.

Se protéger du Covid-19 : les règles à suivre

Que faire en cas de symptômes ?

Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre, fatigue, sensation de fièvre, signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement, courbatures...) qui vous font penser au Covid-19 : restez à votre domicile, évitez les contacts, ne vous rendez pas aux urgences, appelez un médecin, ne vous rendez pas à son cabinet afin d'éviter toute contamination. De nombreux médecins pratiquent la téléconsultation. Votre médecin vous guidera ensuite sur la marche à suivre : test, cas-contacts, etc.

Si, et seulement si, les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU (15), et ce, afin d'éviter une

saturation du service.

Un numéro vert gratuit répond en permanence à vos questions, 24 h/24 et

7 J/7 : 0 800 130 000. Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Où jeter ces masques, gants, mouchoirs usagés ?

Le gouvernement incite les Français à prendre des mesures de précaution particulières pour jeter à la poubelle mouchoirs, gants et masques usagés. « Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel », est-il ainsi précisé dans un communiqué du ministère de la Transition écologique. Et de préciser : « Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. » En aucun cas ces objets usagés ne doivent donc être jetés dans la poubelle jaune, dédiée aux déchets recyclables.

Durant la crise, les services municipaux mobilisés pour assurer leurs missions quotidiennes

Durant le confinement, les services municipaux qui fonctionnent au quotidien se sont adaptés face à cette crise sanitaire. Les agents municipaux ont continué et continuent de travailler dans le respect des mesures de sécurité et des gestes barrière grâce à la mise en place du télétravail pour ceux dont les tâches le permettent, et/ou en effectuant une rotation de personnel dans chaque service ou des périodes d'astreintes. Un nouveau mode de fonctionnement pour les agents municipaux, tous secteurs d'activité confondus, avec un seul objectif poursuivi : rester mobilisés pour assurer les tâches essentielles au bon fonctionnement de notre ville.

Cadre de vie et Voirie

Propreté des rues, collecte des encombrants et des dépôts sauvages, entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, instruction des permis de construire, surveillance du bon fonctionnement de l'éclairage public, de l'assainissement, de l'hygiène publique, les services techniques municipaux ont continué et continuent de veiller au cadre de vie de Maisons-Alfort durant la crise.

Les diverses collectes des déchets des ménages sont assurées normalement par les services de la ville et du Territoire Paris Est Marne&Bois.

L'ensemble du stationnement dans les rues maisonnières a également été rendu gratuit.

Action sociale

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a continué et continue d'assurer le portage de repas à domicile ainsi que le service d'aides à domicile

chez les personnes âgées et fragiles. Tous les bénéficiaires du portage de repas sont livrés quotidiennement. Le Service Municipal d'Aide à Domicile (SMAD) a priorisé les prestations, désormais centrées sur les courses, la préparation des repas et l'aide à la toilette. Au total, ce sont près de 200 Maisonnais qui continuent de bénéficier de ce service. De plus, les agents du CCAS contactent régulièrement les personnes isolées et vulnérables inscrites dans le

Encombrants : priorité donnée aux urgences

Durant le confinement, le service de collecte des encombrants et des D3E a été assuré par les agents des services techniques de la Ville. Si nous comprenons que le confinement a été une période propice pour faire du tri ou du rangement, nous vous demandons de laisser la priorité aux urgences lors du déconfinement afin de ne pas multiplier les interventions. Nous remercions donc les Maisonnais qui auraient des encombrants de respecter la procédure en vigueur et de prendre rendez-vous en appelant le 01 45 18 37 27 ou via la plateforme des démarches en ligne accessible depuis le site internet de la ville, www.maisons-alfort.fr rubrique « Mes démarches ». Aucun déchet ne devra être sorti sans rendez-vous, sous peine de verbalisation. Une fois, le rendez-vous fixé, ceux-ci devront être sortis une heure avant l'heure d'enlèvement prévue.

La police municipale en plein contrôle d'attestation de déplacement dérogatoire.



Les agents du service des espaces verts poursuivent l'entretien des massifs.



Les cantonniers nettoient quotidiennement les rues de Maisons-Alfort.



registre canicule/grand froid, soit près de 300 Maisonnais.

Police municipale

Les patrouilles de la police municipale et nationale dans tous les quartiers de la ville ont été renforcées pour informer les Maisonnais, faire respecter les

règles de confinement et contrôler les déplacements au regard des directives instaurées par les autorités.

Il faut savoir que suite au décret paru au Journal officiel le 24 mars 2020, la police municipale a été autorisée à verbaliser toute personne contrevenant à ces règles. Toute violation à ces

règles a fait l'objet d'une contravention de 135 euros, pouvant être majorée à 200 euros en cas de récidive.

Enfance – Éducation

Pour permettre aux nouveaux arrivants dans la commune et aux parents d'inscrire les enfants nés en 2017 à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2020, la Ville a décidé exceptionnellement d'organiser les inscriptions à distance, par voie électronique. Pour ce faire, les parents doivent contacter la Direction Enfance-Éducation par téléphone au 01 43 96 77 03 (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi) afin de pouvoir réaliser l'inscription de leur enfant. Un dispositif simplifié qui permet ainsi aux parents de s'acquitter de cette démarche essentielle. La Direction Enfance-Éducation est également mobilisée pour répondre à toutes les interrogations des parents sur les démarches et justificatifs indispensables.



Concernant les encombrants, aucun déchet ne devra être sorti sans rendez-vous, sous peine de verbalisation.

À l'école élémentaire Saint-Exupéry, les animateurs de la ville ont gardé les enfants du personnel soignant durant les vacances de printemps.



Des actions spécifiques pour aider et soutenir les habitants

Pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent et pour accompagner au mieux les Maisonnais pendant la période de confinement, la Ville a mis en place de nombreuses actions au service de toutes les générations, pour offrir aux familles, aux seniors ainsi qu'aux plus fragiles et démunis d'entre nous, des solutions adaptées à ce nouveau quotidien qui s'impose à tous.

Accueil des enfants des personnes dont le travail est reconnu indispensable à la gestion de la crise sanitaire

Dès l'annonce par le président de la République, de la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités et par conséquent de la nécessaire « mise en place d'un service de garde pour les enfants des personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire », la Ville s'est organisée pour accueillir les enfants des personnes concernées au sein d'une structure Petite Enfance

pour les enfants non scolarisés. Ces derniers ont ainsi été accueillis et encadrés par le personnel municipal à la crèche familiale de la Maison de l'Enfant.

Pour les enfants en âge scolaire, le rectorat a fait appel aux enseignants volontaires pour assurer un accueil par groupe de 10 enfants dans différentes écoles de la commune. Pour ces élèves, la Ville est venue en relais en assurant l'accueil de la pause méridienne et post-scolaire, tous les jours y compris le mercredi après-midi.

La Ville a par ailleurs assuré l'accueil des enfants dans les centres de loisirs du 6 au 17 avril, période correspondant aux vacances de printemps.

À noter également que le collège Edouard Herriot a été désigné pôle d'accueil pour les enfants de 11 à 15 ans – en priorité les plus jeunes, âgés de 11 à 13 ans du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Les parents des communes de Maisons-Alfort, Saint Maurice, Joinville-le-Pont, Alfortville, Créteil et

Saint-Maur pouvant y déposer ou venir chercher leur enfant tout au long de la journée.

Marchés et commerces de proximité : un appel solidaire lancé par la Ville

Suite au décret pris par le Premier ministre le 24 mars dernier, la tenue des deux marchés du Centre-ville et de Charantonneau était interdite. Afin de faciliter l'approvisionnement des Maisonnais, la Ville de Maisons-Alfort a lancé un appel à tous les commerçants (marchés et commerces de proximité) qui organisent des livraisons à domicile à lui transmettre leurs coordonnées afin de les relayer sur son site internet et le Facebook de la Ville. Ce sont ainsi plus de 50 commerçants des marchés ou commerces, restaurants de proximité qui ont assuré des livraisons, des retraits en « drive », permettant une continuité du commerce de proximité et assurant aux Maisonnais des produits frais et de qualité durant le confinement.

Les commerçants maisonnaiss se sont mobilisés pour fournir les habitants en produits frais, que ce soit en livraison ou en drive.



Des chèques alimentaires pour les familles aux revenus modestes

Suite à la fermeture des établissements scolaires, les enfants demi-pensionnaires n'ont plus eu accès au restaurant scolaire chaque midi. Une situation qui impacte, du fait de son prolongement, le budget alimentaire des familles, et plus particulièrement celles aux revenus modestes. Pour pallier cette situation induite par la crise sanitaire et ainsi venir en soutien de ces familles maisonnaiss, la Ville a décidé de mettre en place **une aide forfaitaire, sous forme de chèque alimentaire**. Elle s'adresse aux parents des enfants scolarisés dans les écoles de la Ville qui bénéficient habituellement de la gratuité ou de la semi-gratuité des repas. Le montant de cette aide dépend de la situation de l'enfant :

- 120 euros pour ceux qui bénéficient de la gratuité des repas
- 60 euros pour ceux qui s'acquittent du demi-tarif

Au total, ce sont plus de 200 enfants qui sont concernés par ce coup de pouce exceptionnel octroyé par la Ville, via le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le lancement d'une permanence psychologique d'écoute téléphonique pour les parents

Le confinement, et la crise sanitaire plus globalement, ont pu avoir pour conséquence de mettre à mal l'équilibre des relations au sein de la cellule familiale notamment entre parents et enfants. Pour pallier la fermeture du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), la Ville a souhaité mettre en place une permanence d'écoute téléphonique et anonyme tenue par des professionnelles de la petite enfance afin d'aider les parents d'enfants de moins de 3 ans qui auraient besoin d'un soutien particulier.

Une accueillante du LAEP vous écoute au 07 80 97 17 71 tous les mardis de 9 h à 12 h, et une psychologue Petite Enfance assure une permanence téléphonique les lundis après-midi de 15 h 30 à 18 h 30 au 07 56 99 81 76. Vous pouvez également les joindre par e-mail à l'adresse suivante : laep@

maisons-alfort.fr. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents restant fermé pour le moment, cette permanence reste active.

Service de livraison de courses et de médicaments à domicile par le biais du CCAS

Ce dispositif exceptionnel s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus,

Des initiatives solidaires complémentaires

Complémentaires à notre ville, les services départementaux et régionaux se mobilisent face au Covid-19. Que ce soit en matière de petite enfance ou d'action sociale pour le département, ou d'aide et soutien aux entreprises et aux salariés pour la région, la continuité des services est assurée grâce à des permanences physiques (sur rendez-vous) ou téléphoniques afin d'accompagner les administrés durant cette période inédite.

En parallèle, d'autres initiatives solidaires ont vu le jour, que ce soit la Croix-Rouge française, qui a mis sur pied un dispositif de conciergerie solidaire, « *Croix-Rouge chez vous* » (7 J/7, de 8 h à 20 h, numéro national 09 70 28 30 00) pour aider les personnes vulnérables en situation d'isolement social (écoute, courses...), ou encore l'Établissement Français du Sang (EFS), qui poursuit l'organisation de collectes de sang dans le respect des consignes sanitaires. **Ainsi, lors de la collecte organisée à Maisons-Alfort le 19 avril dernier en partenariat avec le Rotary Club, ce sont 106 Maisonnais qui ont fait acte de solidarité. La prochaine se tiendra le 24 mai prochain, modalités à retrouver sur le site internet de la Ville : maisons-alfort.fr.**

Les agents de la Ville livrent les courses à des seniors maisonais.



aux personnes handicapées en possession d'une carte d'invalidité et aux personnes souffrant d'une pathologie particulière. À ce jour, plus de 100 personnes en ont déjà bénéficié.

Dotation de masques aux EHPAD et maisons de retraite

Afin de protéger les seniors maisonais et toutes les personnes qui s'occupent d'eux dans les résidences médicalisées pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les maisons de retraite, la Ville leur a livré dès le début de l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des masques de protection dont elle disposait ainsi que des blouses, des surchaussures et des charlottes. Le service de la restauration municipale a également prêté aux établissements qui en avaient besoin des chariots, plateaux, brocs, assiettes et couverts.

L'OMC et le BIJ maintiennent le lien social

Malgré la fermeture des équipements socioculturels de quartier gérés par l'Office Municipal de la Culture (OMC), les

équipes sont restées mobilisées pour répondre à vos questions par téléphone ou par e-mail. Ateliers de conversation téléphonique pour les personnes inscrites apprenant le français, aide à la rédaction de courriers dans le cadre du service d'écrivains publics, ou de lettres de motivation dans le cadre de Parcoursup ou de recherche d'emploi, soutien pour les démarches à effectuer, maintien des consultations (par téléphone) avec la psychologue d'INFO-Parents... ce sont autant d'initiatives qui contribuent à maintenir le lien entre les habitants et venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Pour compléter toutes ces actions, l'OMC a également mis en place un blog (<https://omclettreinfo.blogspot.com/>) pour agrémenter le quotidien des Maisonais d'activités ludiques et autres projets collectifs.

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) n'est quant à lui pas en reste. Avec son soutien, des étudiants maisonais se sont mobilisés et proposent des cours de soutien en visioconférence, bénévolement, dans diverses disciplines (matières scientifiques, SES, philosophie, etc.) aux collégiens et aux lycéens.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter le BIJ par e-mail (omc.bijrevisions@gmail.com) et de préciser les matières souhaitées et le niveau d'études.

Une information actualisée et accessible au plus grand nombre

Parce que la période de confinement a constitué une situation inédite, elle a suscité beaucoup d'interrogations voire de préoccupations de la part des Maisonais. Consciente de cette situation, la Ville de Maisons-Alfort s'est mobilisée et continue de se mobiliser depuis le début crise sanitaire pour tenir informés chaque jour les habitants via son site internet, son Facebook ou ses panneaux électroniques. Consignes de sécurité, évolution des dispositions relatives au confinement et à présent du déconfinement, nouvelles initiatives municipales, rappel des règles du bien vivre-ensemble... autant d'informations indispensables qui sont mises en ligne sur tous les supports disponibles pour que les Maisonais puissent traverser dans les meilleures conditions possibles cette période difficile.

Arrivée à l'hôpital Henri Mondor : les denrées
données par la Ville sont déchargées.



Une mobilisation solidaire pour les professionnels de santé

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, partout en France, les personnels de santé des hôpitaux, mais également les médecins de ville, les pharmaciens, les infirmiers, etc., sont mobilisés pour soigner les malades atteints par le virus. Ils accomplissent un travail exemplaire dans des conditions particulièrement difficiles du fait du nombre croissant de malades.

Distribution de masques aux structures, personnels de santé et professionnels exposés

En partenariat avec la région Ile-de-France qui a fait parvenir un stock de 11 000 masques chirurgicaux, et le département du Val-de-Marne qui a également livré une dotation de 2 100 masques, la Ville a distribué l'ensemble de ces masques en priorité aux

personnels et aux structures exposés au Covid-19 sur Maisons-Alfort : médecins, infirmiers libéraux, pharmaciens, maisons de retraite et EPHAD mais également aux aides à domicile municipales, aux forces de police nationale et municipale, aux pompiers.

Livraison de denrées alimentaires à l'Hôpital Henri Mondor

À l'image de l'hommage qui leur est rendu chaque soir à 20 h par les applaudissements des habitants aux fenêtres et à la chaîne de solidarité qui s'est mise en place pour leur apporter réconfort et soutien par la livraison de repas par exemple, le maire, Olivier Capitanio, a souhaité au nom de la Ville de Maisons-Alfort, apporter son soutien à tous les personnels de l'Hôpital Henri Mondor à Créteil, qui sont eux aussi en première ligne

pour soigner les malades dans notre département.

Ainsi, le 9 avril dernier, la Ville a donc fait livrer à l'Hôpital Henri Mondor, par l'intermédiaire de son service de Restauration Municipale, **3 360 yaourts natures bio, 3 500 portions de mimolette et 2 340 sachets de biscuits.**

Ces denrées, qui étaient destinées aux enfants dans les cantines scolaires, avaient été commandées juste avant la fermeture des écoles et la mise en place du confinement mais n'avaient pas pu être consommées.

La Ville a tenu à en faire profiter les médecins, soignants et agents de l'Hôpital Henri Mondor à l'instar des nombreuses initiatives de soutien et de solidarité qui se sont manifestées partout en France.

De nombreux bénévoles sont venus prêter main forte pour la distribution des masques à chaque Maisonnais.

Des bénévoles viennent chercher les masques complémentaires à distribuer aux Maisonnais.



Des masques « adulte » et « enfant » ont été distribué à chaque Maisonnais.



Un masque alternatif pour chaque Maisonnais

Afin que le déconfinement se déroule dans les meilleures conditions possibles et pour tenir compte de l'avis de l'Académie de médecine recommandant le port généralisé par la population d'un masque antiprojections dans l'espace public, le maire de Maisons-Alfort a tenu à anticiper en passant une commande massive de 56 000 masques alternatifs en tissu lavable, pour être en capacité de couvrir les besoins de l'ensemble des Maisonnais. Ainsi, entre le 30 avril et le 4 mai derniers, chaque Maisonnais a reçu dans sa boîte aux lettres un masque en tissu avec un courrier expliquant les moda-

lités à suivre pour obtenir les masques complémentaires nécessaires pour que chaque membre de la famille puisse en avoir un. Pour ce faire, une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés ont été mis à disposition des Maisonnais pour leur permettre de préciser, justificatifs de la composition familiale à l'appui, le nombre de masques adultes et enfants dont ils avaient besoin. Et depuis le 4 mai, ces masques complémentaires sont donc distribués dans chaque foyer au fur et à mesure des nouvelles demandes et du temps nécessaire au traitement de celles-ci.

Ce dispositif d'envergure a nécessité la mise en place d'une organisation logistique conséquente qui a mobilisé de nombreux employés municipaux et plusieurs centaines de Maisonnais bénévoles depuis la fin du mois d'avril. De la mise sous pli des quelque 30 000 premiers masques déposés dans les boîtes aux lettres à la distribution des masques complémentaires, la mobilisation solidaire est totale et se poursuit au service de tous les Maisonnais !

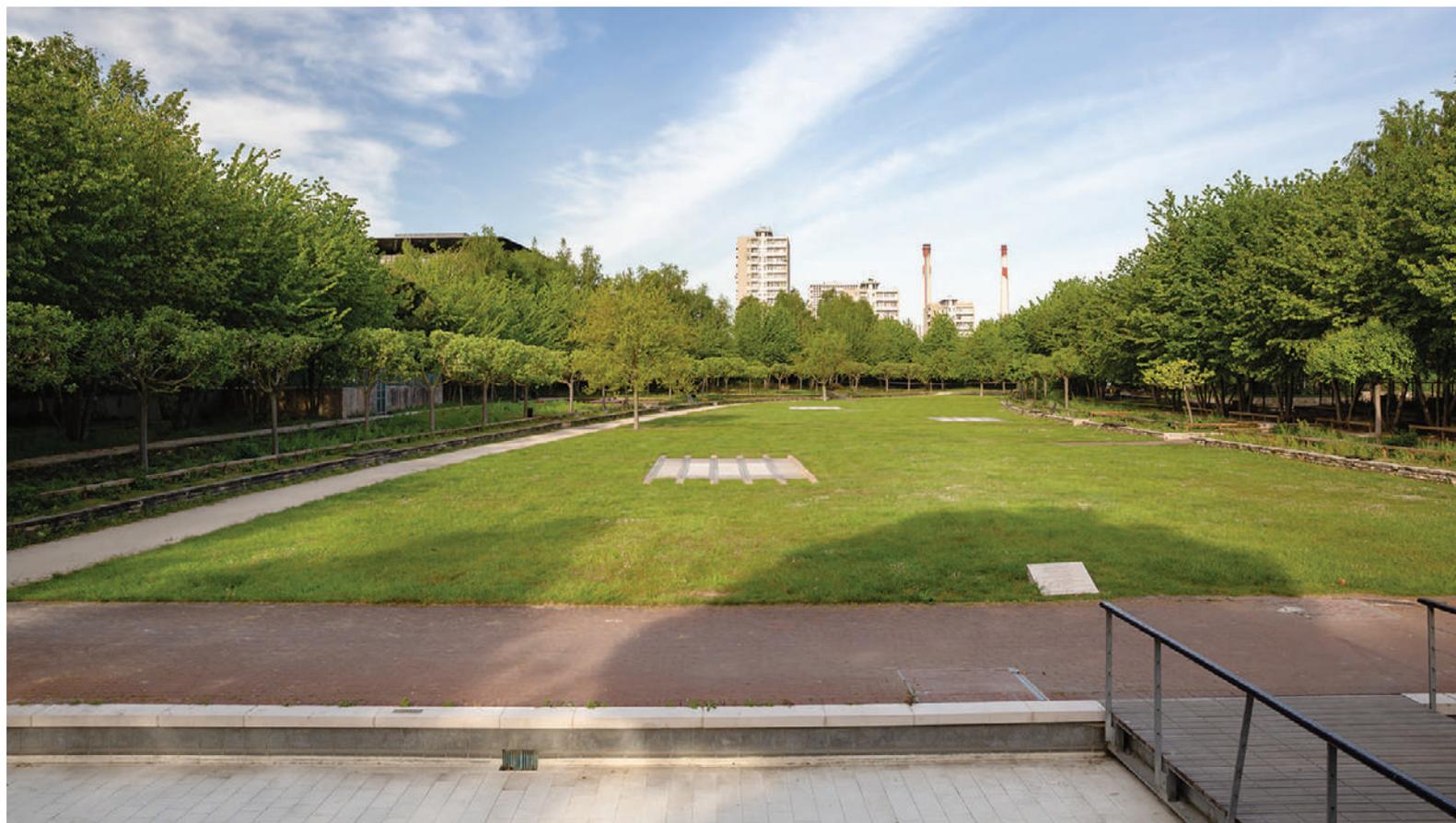
Comment entretenir son masque ?

En coton, le masque tissu se lave à 60° en machine durant 30 minutes minimum. Pour le sécher utilisez un sèche-linge ou un sèche-cheveux. Il est préférable de ne pas le laisser sécher à l'air libre plus de deux heures. En ce qui concerne son utilisation, il peut être lavé plusieurs fois (en moyenne une trentaine de lavages) jusqu'à ce que vous remarquiez des marques d'usure.

Des initiatives bénévoles « cousues main »

À noter également que l'Office Municipal de la Culture a fédéré les initiatives de bénévoles qui se sont lancés dans la fabrication de masques artisanaux en tissu. Ces « ateliers couture » ont permis la collecte de plus de 500 masques qui ont été notamment distribués aux personnes âgées dans les maisons de retraite de la ville.

Le parc du Vert-de-Maisons, comme tous les parcs, jardins et squares est fermé depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.



Prévoir le bon déroulement du déconfinement

Conformément à la décision du gouvernement, le déconfinement progressif qui se met en œuvre dans notre pays est soumis au respect de consignes qui restent strictes afin d'éviter une nouvelle vague de l'épidémie. Aussi, toutes les régions et tous les départements ne sont pas soumis à la même liberté d'action. En effet, des zones rouges – celles où le virus circule encore de façon active et où la tension dans les hôpitaux est encore forte – et des zones vertes – celles où la situation de l'épidémie est stabilisée ou maîtrisée – ont été établies pour déterminer les modalités de déconfinement qui s'y appliquent.

Maisons-Alfort figure en zone rouge comme la totalité des villes et départements de la région Ile-de-France. De ce fait, et dans le respect des directives gouvernementales, vous trouverez ci-après les modalités du déconfinement tel qu'il est organisé dans notre commune depuis le 11 mai dernier.

Nous vous tiendrons bien évidem-

ment informés via le site internet ou le Facebook de la Ville des inévitables évolutions qui ne manqueront pas d'intervenir dans les semaines à venir concernant chacun des termes abordés ci-après.

Les services administratifs

L'Hôtel de ville est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, seule la permanence du samedi matin n'est plus assurée jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble des services est ouvert, mais uniquement sur rendez-vous en appelant l'accueil de la mairie au 01 43 96 77 00. Nous vous remercions de faire preuve de civisme et de ne pas vous présenter en mairie sans rendez-vous.

La Ville de Maisons-Alfort vous rappelle qu'elle met à votre disposition des services en ligne pour faciliter vos démarches. Il en va des actes d'état civil, des démarches d'urbanisme en passant par les demandes liées à l'enfance et à l'éducation. Pour ce faire,

rendez-vous sur le site internet de la ville maisons-alfort.fr, rubrique « Mes démarches ».

À noter que l'ensemble des actes d'état civil (demande d'actes, délivrance de passeport, de carte d'identité etc.) est réalisable. Toutefois, les délais peuvent être allongés, notamment en ce qui concerne la fabrication des pièces d'identité. Les mariages sont reportés jusqu'à nouvel ordre, sauf urgence manifeste appréciée par l'officier d'état civil. Le Bureau du Logement reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi, ceux-ci étant attribués à l'approbation des agents.

La petite enfance, les crèches

Depuis le 11 mai, la Ville accueille une cinquantaine d'enfants, répartis au sein de trois structures collectives – La Ruche, Charles Perrault et la Maison de l'Enfant – et dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur. Le nombre d'enfants pris en charge et de structures d'accueil peut être amené à

évoluer selon la situation sanitaire.

Demeurent fermés les équipements suivants jusqu'à nouvel ordre :

- La ludothèque de la Maison de l'Enfant
- Les haltes-garderies
- Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants : la permanence psychologique d'écoute téléphonique pour les parents mise en place durant le confinement est ainsi maintenue (voir P. 9).

À noter que le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a rouvert ses portes, uniquement sur rendez-vous au 01 43 78 85 68 et/ou 06 38 62 85 47, ou par e-mail : ram@maisons-alfort.fr. Un accueil individuel informatif est proposé aux parents, l'accueil collectif des assistantes maternelles et des enfants dont elles s'occupent demeure suspendu pour le moment.

Les écoles maternelles et élémentaires

Suite au souhait du gouvernement et du président de la République de rouvrir les écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble du territoire national à compter du 11 mai, la Ville de Maisons-Alfort a étudié le protocole sanitaire édité à cet effet par le ministère de l'Éducation nationale, qui fixe les conditions sanitaires d'accueil des enfants et d'entretien des locaux.

Compte tenu des moyens matériels et humains disponibles et des exigences du protocole sanitaire, la Ville a mis à disposition de l'Éducation nationale 41 salles de classe, dans la limite de 9 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires, mobilisant ainsi plus de 200 agents municipaux des écoles, agents d'entretien et animateurs.

Il revient cependant à l'Éducation

nationale de recenser et de prioriser les élèves en tenant compte de cette limite sanitaire et d'indiquer aux parents les lieux d'accueil scolaires en fonction des enseignants volontaires dénombrés.

Ces moyens importants déployés par la Ville, outre un entretien strict des locaux, permettent d'assurer :

- le service d'un repas froid (chaque parent doit fournir des couverts, une gourde pleine d'eau et une serviette dans un étui personnel),
- l'accueil post-scolaire des enfants accueillis par l'Éducation nationale jusqu'à 18 h 30.
- l'accueil de loisirs les mercredis après-midi demeure suspendu sauf pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Pour garantir l'application du protocole sanitaire, il convient que tous les parents concernés respectent, outre les gestes barrières et la distanciation sociale, les consignes suivantes :

- Surveiller l'apparition de symptômes et prendre la température de l'enfant le matin avant de partir à l'école ;
- Accompagner son enfant, à l'heure indiquée par la direction de l'école (un seul parent muni d'un masque) ;
- Ne pas stationner devant l'école sitôt l'enfant déposé ou récupéré ;
- Ne pas entrer dans l'enceinte de l'école ;
- Veiller à mettre à jour et communiquer les coordonnées téléphoniques si changement.

La situation étant susceptible d'évoluer, l'ensemble des informations vous sera communiqué via le site internet de la Ville ainsi que son Facebook.

Afin de respecter le protocole sanitaire de l'État, la Ville a mis à disposition de l'Éducation nationale 41 salles de classe, dans la limite de 9 écoles ma-



Les collèges et lycées

Le Conseil départemental, en charge de la gestion des collèges, a décidé qu'en application des orientations gouvernementales, les collèges ne rouvriront pas en Val-de-Marne le 18 mai.

La réouverture des lycées, ne sera étudiée qu'à la fin mai par le gouvernement.

Transports et déplacements

Il n'y a désormais plus besoin d'attestation pour se déplacer. Toutefois, les déplacements supérieurs à 100 km ne seront possibles que pour motif impérieux, personnel ou professionnel. Vous devez ainsi être munis d'une attestation.

Le port du masque est désormais obligatoire dans les transports en commun, les trains, les taxis, VTC, véhicules de covoiturage (en absence de protection physique séparant le conducteur du passager) ainsi que les avions.

À ce propos, la Ville de Maisons-Alfort a été informée par la SNCF que le RER D ne pouvait accueillir que 12 % des voyageurs en moyenne, voire 20 % au maximum, afin de respecter les consignes de distanciation énoncées par le gouvernement. Cette offre très réduite a engendré une vive inquiétude

Accès interdit aux parcs et jardins publics maintenu

Le Val-de-Marne a été classé département rouge, à savoir une zone qui est dans une ou plusieurs de ces situations : circulation active du virus, capacités hospitalières en réanimation encore saturées. Par décision préfectorale, et afin d'éviter la progression de l'épidémie de Covid-19, l'accès aux parcs et squares dans tout le Val-de-Marne demeure interdit jusqu'à une amélioration de la situation sanitaire. Toute personne qui ne respecterait pas ces consignes se verra sanctionnée.

mis à disposition de l'Éducation
internelles et 12 écoles élémentaires.



Les Maisonnais face aux règles de
distanciation lors de leurs courses.



quant à la capacité des usagers
maisonnais à pouvoir monter dans un
train, sans doute déjà saturé, et ce,
dans les deux sens de circulation. A cet
effet, le maire, Olivier Capitano, a écrit
au président de la SNCF, M. Farandou,
afin qu'il lui « propose des solutions
alternatives au plan de transport,
comme par exemple, un système de
réservation de places disponibles ou
de wagons pour les voyageurs situés
dans les villes proches de Paris, et ce,
dans un souci d'équité vis-à-vis de
l'ensemble des usagers du RER D ».

Ce qui reste fermé, ce qui est ouvert

Suite au plan de déconfinement présenté
le 28 avril dernier par le Premier ministre,
demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre
les équipements suivants :

- Le conservatoire municipal Henri
Dutilleul : toutefois, des cours à
distance sont maintenus pour les
élèves.
- Le théâtre Claude Debussy et le NECC
- Tous les équipements sportifs
couverts : le centre aquatique Arthur
Hévette, le Palais des Sports, les
gymnases etc.
- La Ferme de Maisons-Alfort
- Le musée de Maisons-Alfort

Par ailleurs, tous les événements
culturels et de loisirs, y compris
associatifs demeurent annulés jusqu'à
la mi-juillet au moins.

Sont également fermés jusqu'à nouvel
ordre les restaurants, les bars, les
centres commerciaux. À ce propos, le
gouvernement a annoncé qu'il statuera
sur leur réouverture fin mai.

La médiathèque et les bibliothèques annexes

Bonne nouvelle pour les lecteurs
maisonnais : la médiathèque ainsi que
les bibliothèques du Centre et René
Coty proposent à compter du 19 mai
un dispositif « Cliquez et emportez ».
Le principe ? Consultez le catalogue
de livres en ligne accessible via
www.infocom94.fr/maisons-alfort
et ensuite réservez vos livres soit
en adressant un e-mail à l'adresse
bibliothèques.ville@maisons-alfort.fr
ou en téléphonant au 01 43 76 30 77.
Un rendez-vous vous sera ensuite
fixé rapidement par les équipes des
bibliothèques pour venir récupérer les
livres commandés en fonction de leur
disponibilité. Chaque livre retourné
est immédiatement désinfecté par les
agents municipaux.

Les commerces

La majorité des commerces de la
Ville ont rouvert depuis le 11 mai en
respectant des mesures de protection
sanitaire : nombre de personnes
limité, distance d'un mètre, gel
hydroalcoolique, port du masque...
Autrement dit, en plus des commerces
alimentaires, pharmacies, bureaux
de tabacs-presse etc., les coiffeurs,
fleuristes et autres magasins du
quotidien accueillent désormais les
Maisonnais.

Réouverture des marchés de la Ville

Dans le cadre du plan de déconfinement
annoncé par le gouvernement, les
marchés de Maisons-Alfort sont de
nouveau ouverts depuis le 11 mai,
dans le strict respect des consignes
sanitaires en vigueur.

Ainsi, les marchés du Centre-ville
et de Charentonneau accueillent les
Maisonnais aux jours et horaires
habituels :

- Marché du Centre (angle Professeur
Cadiot/République) : mardi, vendredi,
dimanche
- Marché de Charentonneau (angle
Gambetta / Clemenceau) : mercredi,
samedi

Élections municipales : le 15 mars

Le dimanche 15 mars s'est déroulé le premier tour des élections municipales. Lors de ce scrutin, les Maisonnais ont élu à 74,13% la liste « Avec Olivier Capitanio, Maisons-Alfort d'abord ».



Dès le 1^{er} tour, la liste conduite par le maire, Olivier Capitanio, a recueilli une très large majorité des suffrages (74,13%).

Le Conseil municipal d'installation reporté

En effet, sur décision gouvernementale, les Conseils municipaux d'installation, qui doivent normalement se tenir entre le vendredi et le dimanche suivant le scrutin pour élire le maire et les maires-adjoints, ont été reportés à une date ultérieure, en raison de la pandémie de Covid-19. En attendant, les fonctions des exécutifs locaux en place, maire et maires-adjoints, ont été prolongées afin de garantir la continuité des services publics locaux.

« Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs », a indiqué le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement vient d'annoncer que

les Conseils municipaux d'installation dans les communes où les élections ont été acquises au 1^{er} tour se tiendront entre le 23 et le 28 mai.

Le Conseil municipal à Maisons-Alfort

Il se compose de 45 membres, dont

le maire de la commune, élu par les membres du Conseil. Les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste lors du premier tour des élections municipales, le 15 mars dernier. Pour obtenir un siège au Conseil, il faut qu'une liste récolte a minima 5 % des suffrages.

La composition du nouveau Conseil municipal

Membres de la majorité municipale

Liste « Avec Olivier Capitanio, Maisons-Alfort d'abord »

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| M. Olivier CAPITANIO | M. Alain REMINIAC |
| M ^{me} Marie France PARRAIN | M ^{me} Claire DELESSARD |
| M. Michel HERBILLON | M. Frédéric TURPIN |
| M ^{me} Catherine PRIMEVERT | M ^{me} Karine NOUVEL |
| M. Stéphane CHAULIEU | M. Thibault SIMEONI |
| M ^{me} Catherine HERVÉ | M ^{me} Marylène VIDAL |
| M. Jean-Luc CADEDDU | M. Jean-François LEFEVRE |
| M ^{me} Corinne YVENAT | M ^{me} Agnès CHAPTAL |
| M. Thierry BARNOYER | M. Pascal LEJEUNE |
| M ^{me} Karine PEREZ | M ^{me} Nathalie FRANCKHAUSER |
| M. Bruno BORDIER | M. Olivier THOVEX |
| M ^{me} Catherine HARDY | M ^{me} Aude VINCENT |
| M. Romain MARIA | M. Franck MONFORT |
| M ^{me} Céline DOUIS | M ^{me} Alexandra LEYDIER |
| M. Nourdin MAROUF | M. Stéphane DELEUSE |
| M ^{me} Marie-Laurence BÉYO | M ^{me} Béatrice PAIRON |
| M. Philippe FRANCINI | M. Clément TENDIL |
| M ^{me} Laurence HERMOSO | M ^{me} Mélodie PHILIPONET |
| M. Eric FRESSE | M. Lata SAMBA |
| M ^{me} Clarisse GUILCHER | M ^{me} Béatrice SOUBABERE |

Membres de l'opposition

Liste « Maisons-Alfort ensemble, écologie et solidarité »

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| M ^{me} Cécile PANASSAC | M ^{me} Fanny CERCEY |
| M. Bernard BOUCHÉ | M. Gilles BETIS |

Liste « Le renouveau à Maisons-Alfort »

- M. Thomas MAUBERT

Les sièges du nouveau Conseil municipal sont ainsi répartis, d'après les résultats des élections du 15 mars 2020 :

Liste	Voix / Suffrages exprimés	Sièges
Liste « Avec Olivier Capitanio, Maisons-Alfort d'abord »	10 467 voix, soit 74,13 % des suffrages exprimés	40 sièges
Liste « Maisons-Alfort ensemble, écologie et solidarité » (Cécile Panassac)	2 367 voix, soit 16,77 % des suffrages exprimés	4 sièges
Liste « Le renouveau à Maisons-Alfort » (Thomas Maubert)	790 voix, soit 5,6 % des suffrages exprimés	1 siège
Liste « Pour la défense des services publics et la reconquête de la démocratie communale » (Vanessa Lanteri)	266 voix, soit 1,88 % des suffrages exprimés	Pas de siège
Liste « Lutte ouvrière - Faire entendre le camp des travailleurs » (Amandine Cheyns)	229 voix, soit 1,62 % des suffrages exprimés	Pas de siège

nouveau Conseil municipal

premier tour des élections municipales.

« 100% Maisons-Alfort d'abord ». Il n'y aura donc pas de second tour à Maisons-Alfort.

Résultats par bureau de vote

Inscrits : 36 250
 votants : 14 495
 Nuls : 246
 Blancs : 130
 Exprimés : 14 119

Bureaux de vote	Nombre de suffrages exprimés	Liste « Pour la défense des services publics et la reconquête de la démocratie communale » (Vanessa Lanteri)		Liste « Lutte ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs » (Amandine CHEYNS)		Liste « Avec Olivier Capitano, Maisons-Alfort d'abord »		Liste « Maisons-Alfort ensemble, écologie et solidarité » (Cécile Panassac)		Liste « Le renouveau à Maisons-Alfort » (Thomas Maubert)	
		Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
1. Hôtel de Ville	435	3	0,69	1	0,23	327	75,17	86	19,77	18	4,14
2. Espace loisirs du Centre	512	12	2,34	2	0,39	372	72,66	112	21,88	14	2,73
3. Préau école élémentaire Parmentier B	478	11	2,30	7	1,46	335	70,08	98	20,50	27	5,65
4. École maternelle Parmentier A	410	7	1,71	2	0,49	314	76,59	58	14,15	29	7,07
5. École maternelle George Sand	537	5	0,93	7	1,30	408	75,98	91	16,95	26	4,84
6. École maternelle E. Herriot	409	1	0,24	4	0,98	335	81,91	49	11,98	20	4,89
7. Centre de loisirs Busteau	409	11	2,69	3	0,73	307	75,06	57	13,94	31	7,58
8. Maison du Combattant	452	7	1,55	7	1,55	345	76,33	72	15,93	21	4,65
9. École maternelle Daudet	348	2	0,57	3	0,86	280	80,46	45	12,93	18	5,17
10. Espace loisirs « Les Juillottes »	381	8	2,10	7	1,84	273	71,65	69	18,11	24	6,30
11. Conservatoire municipal	295	9	3,05	3	1,02	224	75,93	31	10,51	28	9,49
12. École élémentaire Victor Hugo	468	8	1,71	6	1,28	353	75,43	69	14,74	32	6,84
13. École maternelle Berlioz I	342	8	2,34	7	2,05	266	77,78	45	13,16	16	4,68
14. École maternelle Berlioz II	304	1	0,33	12	3,95	235	77,30	37	12,17	19	6,25
15. École élémentaire Charles Péguy	344	11	3,20	7	2,03	243	70,64	63	18,31	20	5,81
16. École maternelle Charles Péguy	248	7	2,82	15	6,05	161	64,92	45	18,15	20	8,06
17. Centre socio-culturel Liberté	246	4	1,63	11	4,47	179	72,76	37	15,04	15	6,10
18. École élémentaire Jules Ferry	324	24	7,41	2	0,62	228	70,37	48	14,81	22	6,79
19. École maternelle Jules Ferry	264	12	4,55	22	8,33	185	70,08	30	11,36	15	5,68
20. École élémentaire Louis Pasteur	275	4	1,45	7	2,55	192	69,82	56	20,36	16	5,82
21. École élémentaire Paul Bert	343	2	0,58	5	1,46	236	68,80	72	20,99	28	8,16
22. Refec. primaire Paul Bert	315	4	1,27	6	1,90	236	74,92	54	17,14	15	4,76
23. École maternelle Paul Bert	369	11	2,98	4	1,08	238	64,50	94	25,47	22	5,96
24. Maison Pour Tous d'Alfort	298	5	1,68	3	1,01	223	74,83	55	18,46	12	4,03
25. Gymnase Saint Exupéry	347	10	2,88	6	1,73	248	71,47	59	17,00	24	6,92
26. École élémentaire Saint-Exupéry	454	5	1,10	2	0,44	359	79,07	69	15,20	19	4,19
27. École maternelle Saint-Exupéry	458	4	0,87	4	0,87	358	78,17	67	14,63	25	5,46
28. École maternelle Saint-Exupéry	377	9	2,39	1	0,27	270	71,62	74	19,63	23	6,10
29. Espace loisirs de Charentonneau	428	5	1,17	4	0,93	299	69,86	94	21,96	26	6,07
30. École élémentaire Raspail	443	11	2,48	5	1,13	317	71,56	86	19,41	24	5,42
31. École élémentaire Raspail	485	8	1,65	7	1,44	369	76,08	75	15,46	26	5,36
32. École maternelle Raspail	464	9	1,94	7	1,51	340	73,28	83	17,89	25	5,39
33. École maternelle Condorcet	409	6	1,47	1	0,24	327	79,95	60	14,67	15	3,67
34. École élémentaire Condorcet	399	9	2,26	10	2,51	312	78,20	47	11,78	21	5,26
35. École élémentaire Condorcet	393	7	1,78	15	3,82	291	74,05	66	16,79	14	3,56
36. Centre de loisirs des Planètes	352	4	1,14	10	2,84	289	82,10	35	9,94	14	3,98
37. École élémentaire Louis Pasteur	304	2	0,66	4	1,32	193	63,49	79	25,99	26	8,55
Total	14 119	266	1,88	229	1,62	10 467	74,13	2 367	16,76	790	5,60



UNE BOUTIQUE QUI ALLIE DÉCORATION ET ÉCORESPONSABILITÉ

Ouvrir une boutique de décoration éthique et écoresponsable, c'était le rêve de Pauline Gentilleau, jeune passionnée issue de l'architecture et de décoration d'intérieur, déjà à la tête de son *Cabinet de Décoration*. Celui-ci prend forme à Maisons-Alfort sous les traits de pôdane, « *maison responsable* » située au 47 avenue Georges Clemenceau. Le concept ? Une sélection éthique et écoresponsable d'objets de décoration pour aménager son intérieur, de la décoration murale au mobilier en passant par les luminaires, la vaisselle ou encore le textile. « *Tous nos produits visent à une consommation plus intelligente afin de protéger la planète et de préserver le savoir-faire des artisans* », résume Pauline Gentilleau.

47 avenue Georges Clemenceau - 06 98 52 25 09
Du mardi au samedi de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h

PLEIN JEUX CHEZ BIBOUILLE

Jeux à profusion, puzzles, jouets en tout genre mais aussi de la décoration... tel est l'univers coloré du magasin Bibouille dont l'inauguration a eu lieu le 10 mars dernier en présence du maire de Maisons-Alfort, Olivier Capitanio, et de membres de l'équipe municipale. Situé au 74 avenue Gambetta, le magasin accueille petits et grands pour faire le plein d'activités, de jeux sans oublier les parties décoration et épicerie fine de la boutique. De quoi satisfaire toute la famille !

74, avenue Gambetta
Du mardi au vendredi de 9 h à 13 h
et de 15 h à 19 h,
le samedi de 9 h à 19 h
01 43 78 47 10



UN 45^e SALON D'ART PHOTOGRAPHIQUE EN NOIR ET BLANC

Évènement incontournable de la vie culturelle maisonnaise, le Salon d'Art photographique a vu en noir et blanc pour sa 45^e édition. L'exposition, programmée dans le cadre du Printemps des Arts, réunissait cette année près de 100 photographies réalisées par 15 membres du Photo-Club Maisonnais, dont sa présidente, Michèle Aubert, et une trentaine de clichés de Patrick Landon, photographe émérite et invité d'honneur de cette édition, sur le thème « *Regards en Noir et Blanc* ». Un travail collectif et varié qu'ont pu admirer de nombreux Maisonnais ainsi que le maire, Olivier Capitanio et l'équipe municipale à l'occasion du vernissage qui s'est tenu au théâtre Claude Debussy le 6 mars.

BÉBÉ-GYM : DES PORTES OUVERTES À SUCCÈS !

Après une première édition qui a réuni de nombreux enfants et parents maisonnais l'année passée, la Ville a de nouveau ouvert les portes du Bébé-Gym le 29 février dernier lors d'une matinée riche en partage et en convivialité. En présence du maire de Maisons-Alfort, Olivier Capitano, de notre député Michel Herbillon et de Bruno Bordier, maire-adjoint au Sport, les parents ont ainsi pu découvrir les activités que pratiquent leurs enfants dans le cadre de ce dispositif gratuit à destination des 3-6 ans. Divers parcours de psychomotricité et de jeux étaient ainsi proposés par les moniteurs qui encadrent le Bébé-Gym tout au long de l'année, l'occasion pour les parents de participer avec leurs enfants et d'échanger avec les professionnels.



JEAN VILLERET ÉLEVÉ AU RANG DE COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le 9 mars dernier, Jean Villeret, s'est vu remettre les insignes de commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur par le général Bruno Dary, président du comité de « La Flamme sous l'Arc de Triomphe », à l'occasion d'une cérémonie officielle dans les salons de l'Hôtel de ville de Maisons-Alfort en présence du maire de Maisons-Alfort, Olivier Capitano, du député Michel Herbillon, de l'équipe municipale et des anciens combattants. Une distinction qui vient rendre hommage au courage et à l'engagement de cet ancien résistant et déporté âgé aujourd'hui de 97 ans, qui a longtemps vécu dans le quartier de Charentonneau, et qui s'est engagé de longue date comme passeur de mémoire auprès des jeunes générations.

LA FERME ACCUEILLE DE NOUVEAUX PENSIONNAIRES

La Ferme de Maisons-Alfort s'est transformée en nurserie ces dernières semaines : plusieurs poussins sont nés ainsi que trois chèvres naines et une poitevine. De nouveaux pensionnaires que les Maisonnais pourront découvrir une fois la crise sanitaire enrayée.



UN TOUR DU MONDE EN PHOTOGRAPHIES

Elle réussit à nous faire voyager avec ses photographies.

Elle, c'est Lucille Borderieux, « Lulu », maître-nageur au centre aquatique Arthur Hévette de profession, baroudeuse passionnée de voyages et d'aventures sur son temps libre. Sac sur l'épaule, elle n'hésite pas à parcourir le monde pour prendre sur le vif des instants de vie, des paysages magnifiques d'ici et d'ailleurs pour une plongée dans des contrées lointaines, à l'image du Guatemala, de l'Ouzbékistan, de la Corée du Sud ou encore de l'Iran. C'est à la galerie maisonnaise Kykart que de nombreux visiteurs ont pu découvrir son travail le 12 mars dernier lors du vernissage de son exposition « Où est Lulu ? » en présence du maire, Olivier Capitanio, et de l'équipe municipale. Un franc succès de l'avis du public enthousiaste présent ce soir-là. *Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, son exposition est reportée.*

+ d'info. ouestlulu.fr/kykartstationdesarts.com

JEUX SET ET MATCH !

Les 7 et 8 mars, s'est déroulé le 6^e tournoi national double de badminton au Palais des Sports de la ville organisé par la JAMA Badminton. Un franc succès qui se réitère chaque année attirant un public toujours plus important. Au total, près de 385 joueurs se sont affrontés sur le terrain tandis que seize Maisonnais sont montés sur le podium en individuel ou en équipe à l'issue de ces deux journées de compétition. Toutes nos félicitations !



BUDGET 2020

Le budget de l'année 2020 dont nous vous présentons les grands axes dans ce dossier spécial a été voté par le Conseil municipal le 5 mars dernier, soit avant la mise place du confinement en raison de la crise sanitaire.

Cette situation inédite a momentanément interrompu la mise en œuvre de certaines actions et entrainera probablement quelques ajustements à venir. Cependant, la Ville entend poursuivre l'ensemble des objectifs qu'elle s'est fixée, tout comme elle entend mener à bien tous les projets sur lesquels elle s'est engagée pour l'année 2020. En effet, les ajustements qui s'avèreront nécessaires ne se feront pas au détriment des habitants et ne se traduiront pas par une réduction des services offerts aux Maisonnais.

La Ville reste plus que jamais mobilisée pour poursuivre la gestion saine et équilibrée de ses finances dans la continuité de la politique menée de longue date par l'équipe municipale. Une volonté qui se traduit concrètement par la maîtrise des dépenses, l'optimisation des services, la baisse de l'endettement, la mise en œuvre de projets d'investissement importants, et toujours 0 % d'augmentation des taux d'impôts locaux en 2020.

Malgré la conjoncture économique difficile que connaissent les collectivités ces dernières années en raison, notamment, de la baisse constante des dotations de l'État et de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, Maisons-Alfort poursuivra son effort d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais tout comme elle continuera d'offrir des services de qualité pour toutes les générations.

Maisons-Alfort, une ville bien gérée

Maisons-Alfort est la Ville la plus exemplaire des communes de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne (8 communes) en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, de son endettement et de la pression fiscale exercée sur les familles. Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables caractérise la Ville depuis de nombreuses années et sera poursuivie en 2020 conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.

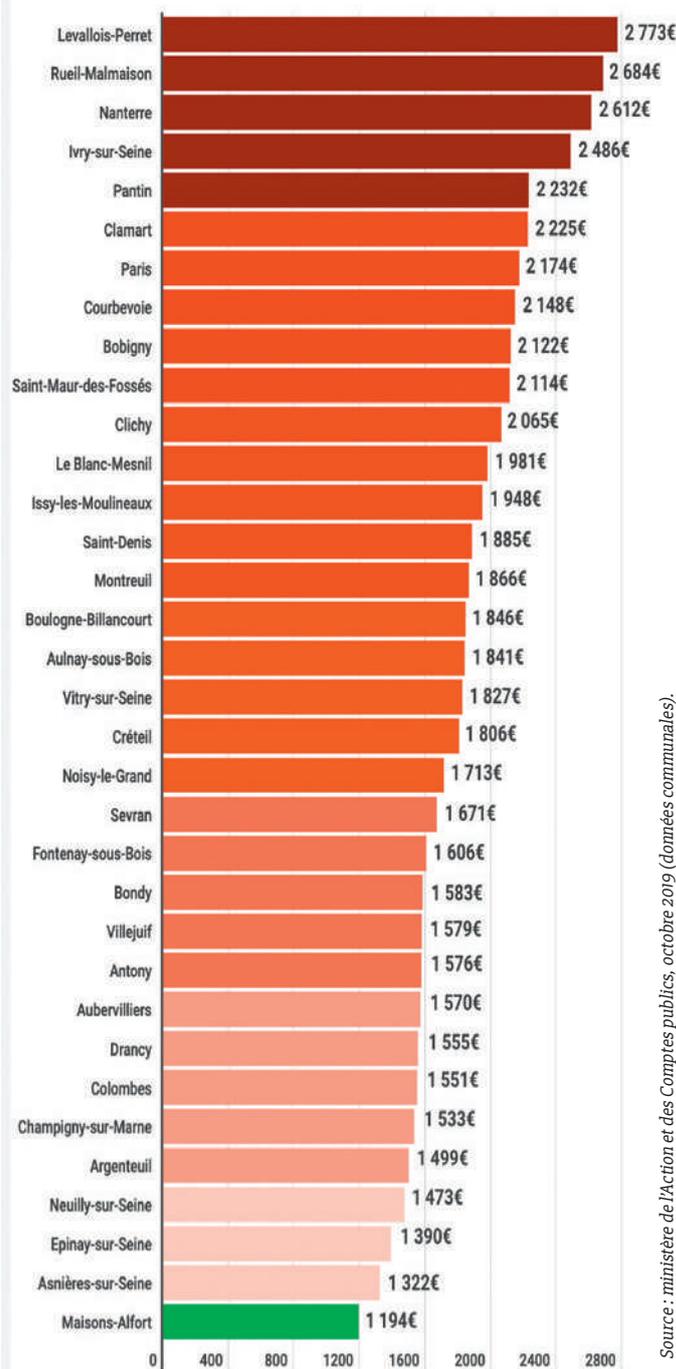
Les orientations budgétaires pour l'année 2020

- La préservation du cadre de vie pour tous les Maisonnais
- Le maintien de services et d'équipements à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville
- La bonne gestion des finances communales en limitant strictement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à seulement +0,1 %
- La reconduction des taux communaux d'imposition de taxe d'habitation et de taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2020 sans augmentation par rapport à 2019
- Une nouvelle baisse de -10 % en 2020 du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui profitera à tous, propriétaires comme locataires
- Le plafonnement pour 2020 du recours à l'emprunt à un montant inférieur à 3 millions d'euros afin de stabiliser durablement l'endettement communal par habitant à un niveau inférieur à 500 euros faisant de notre commune l'une des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées
- La poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles par la reconduction nécessaire des crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention versée au CCAS d'un montant de 330 000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève sera encore augmentée de 2 % en 2020.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement (en euros par habitant) sont les plus faibles parmi les 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 194 euros en 2018, soit 36 % de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 865 euros) et 21 % par rapport à la moyenne nationale des communes de notre strate démographique.

Dépenses de fonctionnement des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant).



Source : ministère de l'Action et des Comptes publics, octobre 2019 (données communales).

Que comprennent les dépenses de fonctionnement ?

Elles concernent par exemple les dépenses de personnel, d'entretien des bâtiments publics et des véhicules municipaux, de communication ou encore d'eau, d'électricité et de chauffage des bâtiments. Elles mesurent « le train de vie » d'une commune.

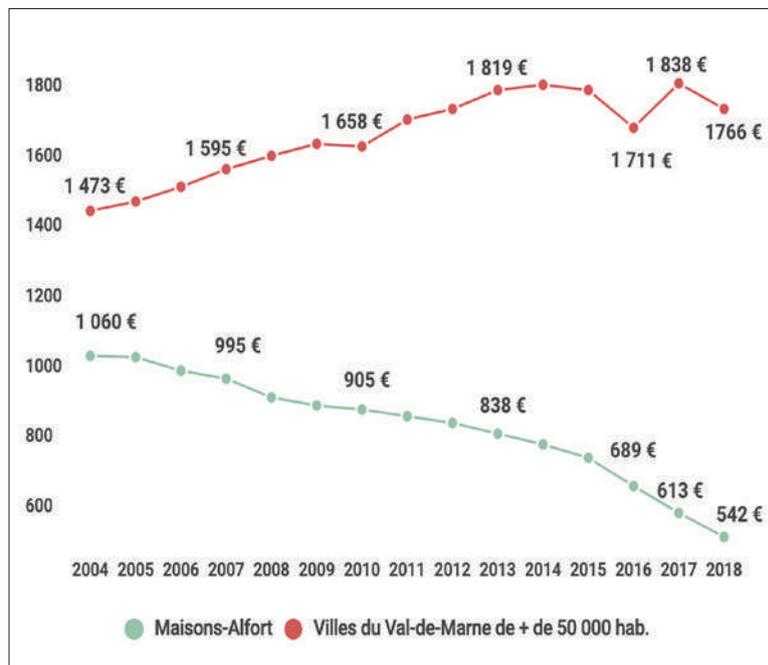
Un endettement en constante diminution

Depuis 2005, l'endettement de notre Ville est en baisse constante, passant ainsi de 1 060 euros par habitant à 542 euros fin 2018 puis 468 euros au 1^{er} janvier 2020, soit une diminution de 55 % de l'endettement communal. Cette diminution significative de l'endettement communal depuis 2005 place Maisons-Alfort dans une situation privilégiée au sein de la métropole du Grand Paris où l'endettement communal moyen en euros par habitant est 225 % plus élevé que celui de Maisons-Alfort sur la même période.

Endettement des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant)



Évolution de l'endettement communal (en euros/habitant)



À titre de comparaison, Maisons-Alfort est la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne. Ainsi, notre niveau d'endettement est trois fois moins élevé que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département (542 contre 1 766 euros). Plus largement, notre endettement est inférieur de plus de moitié (60 %) par rapport à la moyenne nationale (1 384 euros).

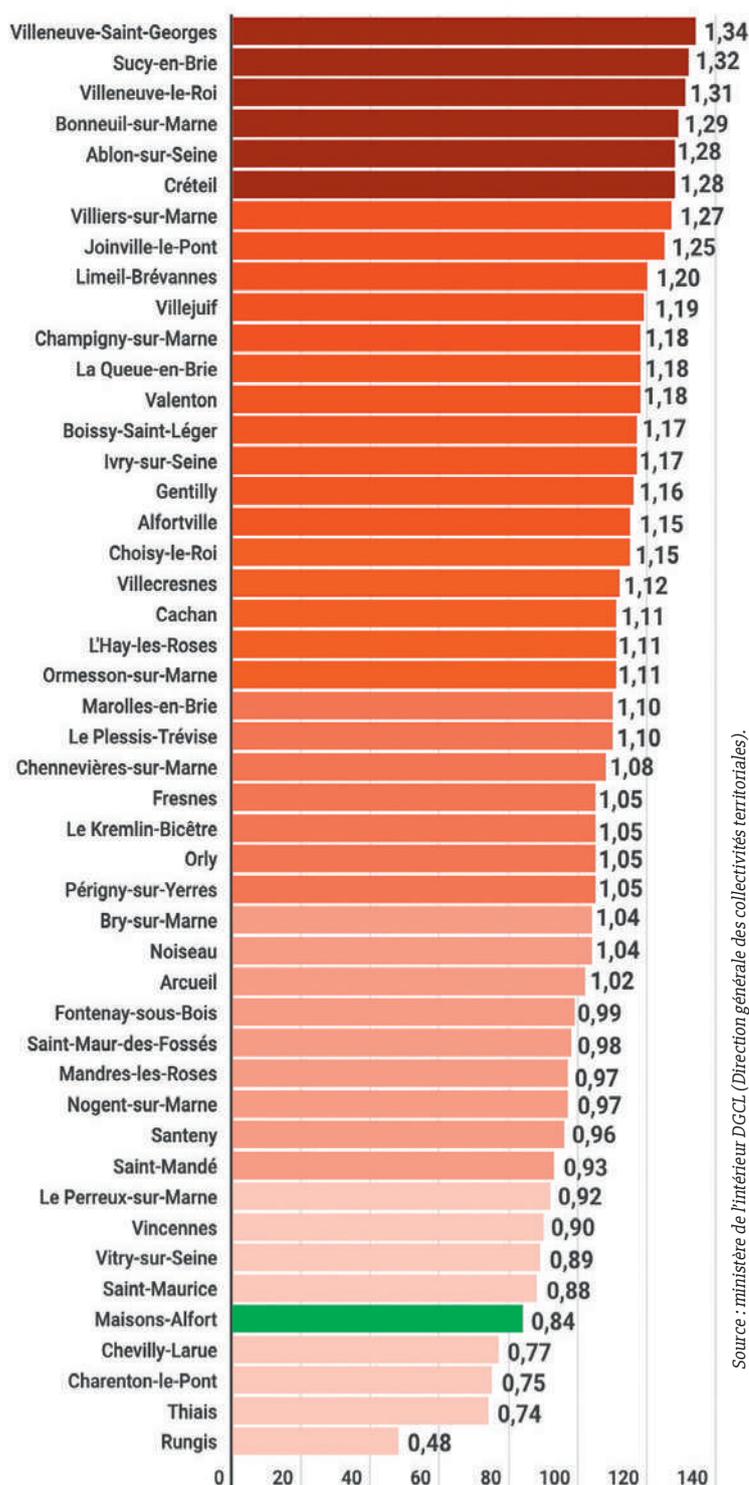
Source : ministère de l'Action et des Comptes publics, octobre 2019 (données communales).



Une pression fiscale parmi les plus basses

La faible pression fiscale appliquée aux familles maisonnaïses n'est rendue possible que par une gestion saine et responsable de l'argent public. Ainsi, l'effort fiscal qui pèse sur les familles maisonnaïses (0,84) est inférieur en 2018 de 32 points à la moyenne nationale des villes de 50 000 à 100 000 habitants (0,84 contre 1,16).

Pression fiscale sur les ménages pour les 47 communes du Val-de-Marne (données 2017)



Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

L'effort fiscal donne la mesure de la pression fiscale pesant sur les familles au titre des impôts directs locaux payés à la commune (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non-bâtie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

0 % d'augmentation des taux d'impôts communaux

Cette gestion maîtrisée des finances communales permet à la Ville de Maisons-Alfort de limiter l'évolution des taux d'imposition. Ainsi, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2020 – comme ce fût déjà le cas en 2019 –, que ce soit pour la taxe d'habitation ou pour la taxe foncière bâtie, et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaïses.

Taxe d'habitation : une politique d'abattements généreuse



La Ville maintient les abattements en matière de taxe d'habitation en 2020, à savoir :

- **L'abattement général au taux maximal autorisé de 15 %**, soit une réduction de 160 euros par logement en 2019.
- **L'abattement pour charges de famille (1 ou 2 enfants à charge) au taux majoré de 15 %**, soit une réduction de 160 euros par enfant pour chacun des deux premiers enfants en 2019.
- **L'abattement pour les familles nombreuses (3 enfants et plus à charge) au taux maximum de 25 %**, soit une réduction de 267 euros par enfant à partir du 3^e enfant en 2019.

Au titre de l'année 2019, cette politique d'abattements généreuse représente une réduction totale de l'impôt payé par les Maisonnais de 6,1 millions d'euros, soit 25 % du produit fiscal perçu par la commune. Ce choix est d'autant plus volontariste que ces abattements de taxe d'habitation ne sont pas compensés financièrement par l'État aux communes.

Source : ministère de l'intérieur DGCI (Direction générale des collectivités territoriales).

-10% sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2020.

Les taux d'imposition communaux (en %) à Maisons-Alfort sont inférieurs aux moyennes départementale et nationale pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.

Taux communaux en %	Maisons-Alfort 2019	Moyenne nationale	Moyenne départementale
Taxe d'habitation*	22,09 %	24,54 % (2018)	24,38 % (2018)
Taxe foncière sur le bâti	13,77 %	21,59 % (2019)	21,38 % (2019)

Nouvelle baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Non seulement la Ville de Maisons-Alfort a fait le choix de n'augmenter aucun taux d'imposition communaux, mais qui plus est, après une **première baisse de 5 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** en 2019, une nouvelle baisse de 10 % du taux de la TEOM a été votée au budget 2020. Le taux de la TEOM – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – **est fixé à 5,07 %** en 2020 contre 5,63 % en 2019. Cette économie profitera aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires puisque cette dépense est dite « récupérable » sur les charges locatives.

La redevance communale d'assainissement

De même que les taux des impôts locaux, le taux de la redevance communale d'assainissement n'augmentera pas en 2020. Au 1^{er} janvier, Maisons-Alfort est la ville qui applique le taux de redevance communale le moins élevé des communes du Val-de-Marne membres du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), à savoir 0,0859 euros par m³ d'eau. Une redevance communale que Maisons-Alfort n'a pas augmentée depuis 2011. Ainsi, avec un tarif de 3,9443 euros TTC par m³ d'eau froide au 1^{er} janvier 2020, Maisons-Alfort demeure la ville qui pratique le prix de l'eau au m³ le moins élevé de toutes les communes du Val-de-Marne membres du SEDIF pour la distribution de l'eau potable (soit 31 villes).

0 % de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort n'augmentera aucun tarif municipal en 2020, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus en 2020. À noter que les tarifs municipaux ont fait l'objet d'une revalorisation sur 5 ans (2015-2020) limitée à 1 %, afin de continuer à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.

Un programme d'investissement dynamique

Le maintien d'un endettement faible et d'un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisées, ont permis à la Ville de Maisons-Alfort de poursuivre au fil des années un programme d'investissement dynamique afin d'offrir aux Maisonnais des services et des équipements de qualité. Ainsi, depuis le début du mandat municipal, celui-ci représente un montant total de **84 millions d'euros de dépenses d'investissement réalisées en 5 ans (2014-2019)**. En 2020, les dépenses d'investissement sont évaluées à **11,9 millions d'euros** dans le cadre du budget prévisionnel.

L'essentiel du budget 2020



D'augmentation des taux d'impôts communaux
De hausse des tarifs municipaux
D'augmentation de la redevance communale d'assainissement



Baisse de 10 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



Diminution de la dette de 55 % en 15 ans : notre dette est **3 fois moins élevée** que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département.
Maîtrise des dépenses de fonctionnement : les plus faibles des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris.



Un programme d'investissement dynamique à hauteur de **11,9 millions d'euros en 2020 et de 84 millions d'euros** depuis le début du mandat (2014-2019).

La municipalité veille à ce que les tarifs municipaux, dont ceux de la restauration scolaire soient bas.



Au total, 4 500 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires maisonnaises.



Des services pour tous les Maisonnais

Éducation et scolarité

Une attention particulière est accordée par la Ville de Maisons-Alfort à l'école et au rôle essentiel de l'enseignement maternel et élémentaire dans la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Maisonnais. C'est pourquoi, la Ville entend poursuivre en 2020 ses actions en faveur de l'école et de l'apprentissage des élèves de 3 à 25 ans.

Dotation scolaire annuelle : +2 %

La dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville – soit 4 500 élèves – est revalorisée de 2 % en 2020. Cette dotation est ainsi portée à 58,80 euros par élève de maternelle et à 59,70 euros par élève en élémentaire. Le crédit supplémentaire par élève attribué aux quatre écoles de la ville situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) est également porté à la hausse en 2020 (+2 %), passant à 5,30 euros.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2020 : **280 000 euros**.

Soutien et lutte contre l'exclusion scolaire

Notre ville participe au financement de l'association de la Fondation

Étudiante pour la Ville (AFEV) qui offre un soutien scolaire personnalisé aux élèves maisonnaiss inscrits dans les établissements situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ou en REP (29 élèves sur l'année scolaire 2019-2020).

Les activités de l'OMC

L'Office municipal de la culture (OMC) organise des activités de soutien scolaire en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire dans le cadre des Maisons Pour Tous et des centres socio-culturels des différents quartiers de la ville. Un accompagnement personnalisé est ainsi proposé aux élèves maisonnaiss du CP à la 6^e.

Repas gratuits ou à demi-tarif

Des repas gratuits ou à ½ tarif sont fournis aux enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles défavorisées. Soit 10 301 repas pour l'année scolaire 2018-2019 en faveur de 151 enfants.

✔ Montant total alloué à cette action en 2019 : **15 134 euros**.

Les projets citoyens et éco-citoyens

La Ville poursuit les projets citoyens

et éco-citoyens dans les écoles élémentaires avec le concours de l'inspection académique (classes de CM1 et CM2). Outre ces projets, la Ville organise également le permis piéton et des ateliers d'éducation nutritionnelle pour l'ensemble des classes de CE2, des épreuves de prévention routière pour les classes de CM2, CP et CE1 ainsi que de la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et de CM2. 1 500 enfants profitent ainsi de ces projets éducatifs. Depuis mai 2016, les écoles maisonnaiss se rendent également à la Ferme de Maisons-Alfort dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort qui a déjà accueilli plus de 40 000 visiteurs (scolaires et extrascolaires) depuis son inauguration.

Séjours et classes de découverte

26 classes de découvertes ont été organisées en 2019 par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale dans les **écoles élémentaires**. Ce sont ainsi près de 614 enfants qui sont partis avec leurs camarades. En 2020, le même nombre de classes de découvertes était prévu.

Parmi les activités du parcours citoyen, la visite du maire de Maisons-Alfort et de deux maires-adjoints pour sensibiliser les jeunes élèves à la vie démocratique de notre pays.



Toutefois, en raison de l'épidémie de Covid-19, seule une partie des 26 classes de découvertes ont pu se tenir en 2020. La Ville envisage un report d'une partie d'entre elles à l'automne prochain, en collaboration avec l'Éducation nationale.

En parallèle, ce dispositif est complété par des séjours vacances (hiver, printemps et été) à destination des Maisonnais âgés de 6 à 17 ans. En 2019, 113 jeunes en ont ainsi bénéficié. Des mini-séjours en camping dans un centre équestre sont également proposés par la Ville en juillet et en août aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. En 2019, 4 mini-séjours ont été organisés pour un total de 130 enfants.

En raison de l'épidémie de Covid-19, depuis le 16 mars dernier, les séjours 2020 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Petite Enfance

Une attention particulière est accordée par notre Ville aux équipements de la petite enfance – crèches et haltes – garderies. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020 notre Ville dispose d'une capacité d'accueil de :

■ 3 crèches collectives municipales qui

offrent 162 places d'accueil

■ 1 crèche familiale municipale à la Maison de l'Enfant d'une capacité

d'accueil de 100 places

■ 5 haltes-garderies pour un total de 78 places

Soutien de la Ville pour le pouvoir d'achat des familles maisonnaises



Afin d'aider les familles maisonnaises, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place plusieurs bourses et aides financières à destination des jeunes scolarisés :

■ **La bourse de voyage scolaire** : d'un montant de **12,30 euros par élève et par jour** pour l'année scolaire 2019-2020 (séjours de 2 à 5 jours maximum), elle est versée afin de diminuer le coût pour les familles maisonnaises des séjours scolaires des lycéens et collégiens. En 2019, 534 collégiens et lycéens en ont bénéficié pour un total de 31 500 euros.

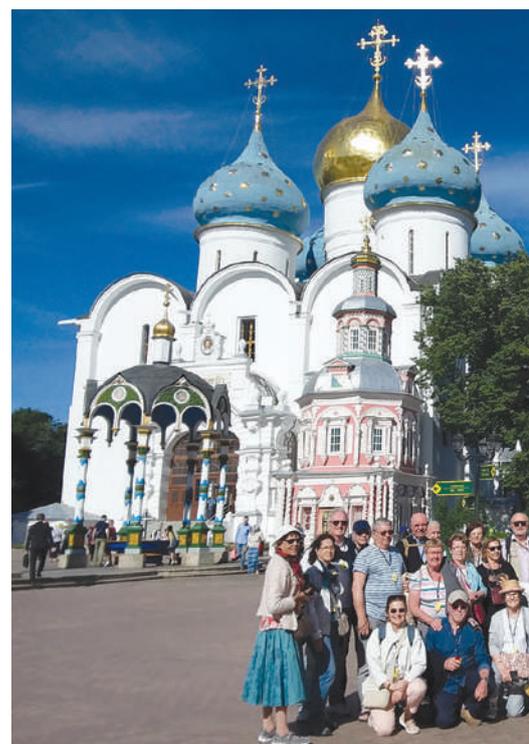
■ **La bourse pour les classes de découvertes** : une participation forfaitaire de **120,90 euros** pour l'année scolaire 2019-2020 est versée aux élèves maisonnais partant en classe de découvertes et qui ne sont pas scolarisés dans les écoles publiques élémentaires de la ville mais dans des établissements privés. En 2019, 173 élèves maisonnais en ont bénéficié pour un total de 21 000 euros.

■ **La bourse pour un stage à l'étranger** : en 2016, la Ville a créé une bourse pour accompagner les jeunes Maisonnais de **16 à 25 ans** partant effectuer un stage obligatoire à l'étranger dans le cadre de leurs études. D'un montant de **150 euros par mois dans la limite de 6 mois**, elle a bénéficié à 43 jeunes pour un montant de 26 000 euros en 2019. Depuis sa création, près de 170 jeunes Maisonnais ont été accompagnés financièrement par la Ville pour un projet professionnalisant à l'étranger pour un total de 105 000 euros.

La crèche Charles Perrault fait partie des 4 crèches municipales de la ville.



À la découverte de Moscou pour ces seniors maisonnaïses !



Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de **340 places (262 en crèches et 78 en haltes-garderies)**.

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le **nombre de places en crèches collectives et familiales (municipales et départementales) dans notre ville à 615**.

Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 3 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

✓ **Montant total des dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance en 2020 : 5,9 millions d'euros.**

Solidarité

En 2020, la Ville de Maisons-Alfort poursuit ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de précarité sociale. Plusieurs dispositifs municipaux existent ainsi au bénéfice des Maisonnais de plus de 65 ans tandis qu'en parallèle, la Ville intervient auprès des Maisonnais les plus modestes par l'intermédiaire du

CCAS ou directement sur le budget communal.

Aides ménagères et portage de repas à domicile

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Ainsi, en 2019, ce service a concerné 481 bénéficiaires au titre de l'aide-ménagère à domicile et 187 au titre du portage de repas à domicile, pour un total d'environ 32 800 repas livrés en 2019.

✓ **Montant total alloué à cette action en 2020 : 1,86 million d'euros.**

Mise en place d'une téléalarme

Elle est destinée aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent être reliées depuis leur domicile à un centre d'appel fonctionnant 24 h/24 h et qui traite les urgences. Grâce à la convention mise en place entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et le CCAS de Maisons-Alfort, 339 personnes ont profité de ce service (au 31 décembre 2018).

Des séjours vacances réservés aux seniors

Des séjours vacances à l'étranger

sont organisés par le CCAS de la ville pour les Maisonnais de plus de 65 ans, complétés par un séjour en France, réservé aux plus de 60 ans non imposables sur le revenu.

Au total, sur les 5 voyages organisés en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) en 2019 (2 séjours en Russie, 2 au Monténégro et un aux Issambres), 170 seniors maisonnaïses dont 43 non imposables sont partis à la découverte de nouveaux horizons.

Large palette d'activités de loisirs

De nombreuses activités dédiées aux seniors sont proposées dans les différents quartiers de la ville par les **5 espaces loisirs seniors** (Charenton-neau, Centre-ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) ainsi que par le service **INFO-Seniors**.

✓ **Montant total alloué à cette action en 2020 : 210 000 euros.**

Repas de printemps et goûters de Noël

Deux fois par an, la Ville invite les Maisonnais de plus de 65 ans à profiter d'un spectacle de qualité au Moulin Brûlé. Plus de 2000 seniors participent à chaque édition de ces moments de partage.

Lors de la Semaine Bleue, dédiée aux seniors.



En raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville a été contrainte d'annuler les repas de printemps 2020.

Des aides tout au long de l'année

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS aux Maisonnais les plus démunis.

✔ Montant total alloué à cette action en 2019 : **86 000 euros**.

Le fonds d'aide à l'énergie aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Ce fonds est mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPAREC qui intervient en complément du dispositif mis en œuvre par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

✔ Montant total alloué à cette action en 2020 : **10 000 euros** versés par le CCAS à 90 familles.

La Ville participe également au financement du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) mis en place dans le département par le Conseil départemental à hauteur de **0,15 euro par habitant**.

Délivrance de repas

41 400 repas gratuits ou à un tarif

inférieur à **3,20 euros** ont été délivrés en 2019 à 216 familles.

L'aide aux associations sociales et caritatives

En 2020, la Ville par le biais du CCAS a apporté **une aide financière** – à hauteur de 21 000 euros de subventions – et

logistique aux Restos du Cœur et différentes associations sociales et caritatives.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2020 : la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS est maintenue à **330 000 euros**.

Le bal du Moulin Brûlé, toujours un franc succès.



Parents et enfants partagent ensemble la fête des Contrats Bleus au Palais des Sports.



Démonstration d'escrime devant le Palais des Sports.



Sport, culture, emploi : une ville dynamique

Sport

9 dispositifs gratuits dans le cadre du Sport pour tous

La Ville poursuit en 2020 sa politique sportive active, le « Sport pour tous », permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer gratuitement à la pratique de nombreuses disciplines, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'État sur le temps scolaire et en dehors.

Il s'agit du **Bébé-Gym, des Contrats Bleus, du Sport Cité, du Sports Loisirs Jeunes, du Sports Loisirs Quartiers, de l'Été Chaud, du Sport à l'École sans oublier l'enseignement de la natation au centre aquatique Arthur Hévette et l'aménagement du temps de l'enfant**

(ATE) – ateliers sportifs durant la pause du midi à l'école – pour les élèves des écoles élémentaires.

Près de 10000 enfants et jeunes Maisonnais (8 575) âgés de 3 à 25 ans ont profité de ces dispositifs gratuits en 2019.

✔ **Montant total alloué à cette action en 2020 : 1,28 million d'euros.**

Des équipements sportifs de qualité

La Ville de Maisons-Alfort propose aux Maisonnais de nombreux équipements sportifs municipaux dans tous les quartiers de la ville afin qu'ils puissent pratiquer librement ou dans le cadre de l'un des nombreux clubs sportifs associatifs de la commune le sport de leur choix.

Notre ville dispose ainsi d'un centre aquatique (3 bassins), d'un Palais des Sports (650 places), de 9 gymnases, de 3 stades avec 3 terrains de football, de 11 salles de sport spécialisées (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de musculation, 1 salle d'escrime et une salle dédiée à la gymnastique), de 6 plateaux d'évolution multisports, d'une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, de 19 courts de tennis (10 couverts en hiver et 6 en été) ainsi que d'un mini-golf et d'un skatepark au Parc La Fontaine.

✔ **Montant total alloué au fonctionnement des équipements sportifs municipaux en 2020 : 3,9 millions d'euros.**

Culture

La Ville offre à tous les Maisonnais des équipements culturels et socio-culturels adaptés à toutes les générations et répartis dans tous les quartiers, soit un total de 15 équipements, à savoir :

- **Le conservatoire municipal** de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux (près de 800 élèves pour la saison 2019/2020)
- Les deux théâtres municipaux, **le NECC et le théâtre Claude Debussy** qui proposent un large choix de

Les bourses Sport et Culture

Depuis 1998, la Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources afin de favoriser l'inscription des jeunes maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles de Maisons-Alfort (530 jeunes concernés en 2019 pour un total de 37 000 €).

Session basket dans le nouveau Gymnase des Juilliottes.



Le conservatoire municipal Henri Dutilleux donne plusieurs représentations durant l'année, toujours autant appréciées.



spectacles variés, y compris pour le jeune public.

■ **Le Ciné Debussy**, le cinéma de Maisons-Alfort installé dans le théâtre Claude Debussy.

■ **La médiathèque André Malraux, la bibliothèque du Centre et la bibliothèque René Coty**, complétées par un bibliobus qui dessert les écoles et quartiers éloignés de ces trois équipements.

■ **Le musée d'histoire locale** au château Régat

■ **Les 9 équipements de quartiers gérés par l'OMC** : le centre culturel de Charentonneau ; la Maison Pour Tous d'Alfort et l'Annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort ; la Maison Pour Tous Pompidou et le Mille Club ; le centre socio-culturel de La Croix des Ouches ; INFO-Parents ; le centre socio-culturel Liberté, avec l'espace multimédia du Square Dufourmantelle ; le centre socio-culturel des Planètes ; INFO-Séniors, avec l'Espace Loisirs Charentonneau, l'Espace Loisirs du Centre et l'Espace Loisirs des Juilliottes.

■ **Le Moulin Brûlé**

✔ *Montant total alloué au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux en 2020 : 6,9 millions d'euros.*

Emploi

Dans une conjoncture économique difficile, la Ville de Maisons-Alfort entend encourager l'insertion professionnelle des Maisonnais et les accompagner de façon adaptée dans leur recherche d'emploi.

3 structures d'aide à l'emploi financées par la Ville

Pour donner un coup de pouce aux Maisonnais en recherche d'emploi ou de formation, la Ville de Maisons-Alfort finance 3 structures dédiées : la Mission Locale (pour les 16-25 ans), Accueil-Emploi (de-

Le théâtre Claude Debussy, entièrement rénové en 2017.



Les locaux de la Mission Locale Intercommunale, qui accompagne tout jeune de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire, dans son insertion sociale et professionnelle, ont bénéficié d'une extension en 2019.



L'Été du Conte, dispositif culturel gratuit organisé par l'Office Municipal de la Culture (OMC) à destination des jeunes Maisonnais.



mandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et le Bureau Information Jeunesse (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

✔ Montant total des subventions municipales accordées en 2020 : **300 000 euros.**

La participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes

Elle est destinée à soutenir financièrement les projets d'insertion des jeunes Maisonnais dont l'affectation est gérée par la Mission Locale.

✔ Montant total de la participation communale en 2020 : **10 000 euros.**

Cours de promotion sociale pour adultes

Organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Charles Péguy et au lycée professionnel Paul Bert, ils consistent en enseignements théoriques et professionnels, langues vivantes et préparations aux concours administratifs (266 inscrits pour l'année scolaire 2019-2020).

✔ Montant total en 2020 : **110 000 euros.**

Rénovation des logements sociaux et privés

La Ville finance les actions du Bureau Municipal du Logement (230 000 euros en 2020) et poursuit activement sa politique d'incitation à l'entretien régulier et à la rénovation de tous les logements sociaux de la ville, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des 14 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal.

✔ Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par Maisons-Alfort Habitat depuis 2008 représentent un montant de plus de 13,7 millions d'euros.

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active des constructions neuves et d'acquisitions-améliorations de logements sociaux. En 2019, **15,8 millions d'euros** y ont été consacrés.

Dans le cadre du **droit de préemption urbain renforcé**, la Ville intervient activement pour acquérir des appartements privés dans le secteur immobilier, qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après travaux de rénovation. Cette procédure est renforcée, depuis 2014, sur des ensembles identifiés afin de lutter activement contre l'habitat insalubre et la pratique des « *marchands de sommeil* ».

Afin d'aider les propriétaires bailleurs ou occupants de logements privés (individuels ou collectifs) dans leurs travaux de rénovation, la Ville a lancé deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le quartier d'Alfort et du Centre-ville et versé un total de 300 000 euros de subventions. En 2015, la Ville a lancé une nouvelle OPAH dans le quartier d'Alfort/Charentonneau autour de la place Dodun de Keroman.

Visuel de la maternelle Charles Péguy une fois l'extension-rénovation réalisée.



Les principales réalisations en 2020

- **La rénovation totale et l'extension de la maternelle Charles Péguy** comprenant la réfection de la cour d'école en enrobé clair pour un coût prévisionnel de 1,2 million d'euros.
- **Le changement complet de la couverture des tennis couverts du Parc La Fontaine** pour 800 000 euros.
- **La réfection de la cour de l'école élémentaire Saint-Exupéry** en enrobé clair pour 250 000 euros.
- **Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Les Planètes** pour un montant de 200 000 euros. L'ensemble des menuiseries extérieures, aujourd'hui usé côté cour (exposées au sud), sera remplacé dans un souci de renforcement des performances thermiques et acoustiques du bâtiment.
- **La création d'un nouveau club-house des tennis rue du 11 Novembre 1918** pour 150 000 euros.
- **La poursuite des acquisitions foncières communales** pour un 3^e local commercial au Cours des Juilliottes par préemption (170 000 euros) et pour un appartement au 85 avenue du Général Leclerc (105 000 euros).
- **Un important programme de rénovation**

de la voirie communale pour 1,9 million d'euros.

- **Le programme annuel d'éclairage public** pour 250 000 euros comprenant notamment 150 000 euros pour la rénovation du réseau.
- Un programme de **plantation d'arbres et d'arbustes** pour un montant de 145 000 euros dans les espaces verts urbains.
- **L'installation de panneaux photovoltaïques** sur les toits des écoles maternelle Berlioz et élémentaire Charles Péguy.
- **La rénovation complète de la promenade en bois du quai Mass**
- **L'achèvement du paysagement du terre-plein central** de l'avenue du Général Leclerc.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2020 prévoit également les crédits nécessaires aux **travaux d'entretien renforcé** permettant de maintenir un niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine **des écoles** (élémentaires et maternelles) et du **restaurant scolaire**, des **équipements culturels** et des **équipements sportifs et socio-culturels**.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un programme de

travaux en régie dans l'ensemble des équipements communaux. Les travaux en régie concerneront, en particulier, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons pour la voirie et la création et la rénovation des massifs fleuris pour l'ensemble des espaces verts de la ville.

La Ville va poursuivre son programme de plantation d'arbres dans tous les quartiers.



TENNIS DU PARC LA FONTAINE

Les courts couverts prochainement rénovés

Construits en 1983, les courts couverts des tennis du Parc La Fontaine vont prochainement faire peau neuve. Au programme de ce projet de rénovation réalisé par la Ville de Maisons-Alfort, l'embellissement, la rénovation thermique et l'extension du hall d'accueil. Il s'agira principalement d'opérer une série de modifications de la toiture et des équipements intérieurs afin d'atteindre les performances d'un bâtiment basse consommation (BBC) et ainsi de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux. L'isolation thermique des locaux sera ainsi optimisée par le changement du bardage extérieur et de l'isolation existante. La chaufferie et l'éclairage seront

également remplacés par des équipements plus performants tandis qu'une sur-toiture sera mise en place. Par ailleurs, un hall d'accueil vitré va être créé afin d'améliorer l'accueil des visiteurs. À noter que le projet privilégiera des matériaux et des couleurs naturels et élégants tels que le bois, le métal gris anthracite et un revêtement de façade ton pierre afin d'optimiser l'intégration du bâtiment dans l'environnement des Bords de Marne. Enfin, l'ensemble des végétaux présents sur le site sera préservé.

Vue de la façade extérieure avec le nouveau bardage en bois ainsi que le hall d'accueil vitré pour un meilleur accueil des visiteurs.



OPAH DODUN DE KEROMAN

Les demandes de subventions prolongées jusqu'à fin 2020

Rénovation d'une maison située rue Ernest Renan.

Lancée en 2016, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se déroule actuellement autour de la Place Dodun de Keroman dans le quartier d'Alfort, s'achèvera à la fin de l'année 2020 après une prolongation de deux ans actée en 2018. Au total, 1 100 000 euros ont été mobilisés par la Ville dans une procédure engagée conjointement avec l'État et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) afin de permettre aux propriétaires maisonnaires (occupants ou bailleurs) de bénéficier d'une aide à la rénovation de leur logement ancien ainsi que des façades de leurs immeubles. Pour les habitants qui n'auraient pas encore profité de l'opération, il est possible de constituer un dossier auprès du service Urbanisme.

> **Service Urbanisme**

5/7 rue Pierre Sémard

Renseignements au 01 43 96 77 30

TENNIS

Bientôt un nouveau club-house pour la JSA

La Ville de Maisons-Alfort a toujours eu à cœur de soutenir les associations sportives en leur offrant des conditions optimales à la pratique de leur discipline. C'est pourquoi, la JSA va prochainement bénéficier d'un nouveau club-house, entièrement repensé et agrandi par les services techniques de la Ville pour un meilleur confort des joueurs et des visiteurs. Afin de créer ce nouvel espace, les locaux actuels du club-house et des vestiaires vont ainsi être requalifiés en vestiaires plus spacieux tandis qu'une ancienne salle de danse attenante, qui vient d'être acquise par la Ville, va être transformée afin de pouvoir accueillir le nouveau club-house.

Un nouvel espace entièrement accessible aux personnes handicapées

En parallèle, une pergola, prolongée d'une coursive extérieure, permettra de relier le futur club-house et les vestiaires. Un accès va également être aménagé afin que les vestiaires soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une terrasse ombragée sera également créée sous cette pergola tandis que la terrasse actuelle sera rénovée en enrobé clair pour un plus grand confort des visiteurs et des joueurs.

Côté rue du 11 Novembre 1918, la façade et le pignon du futur club-house bénéficieront également d'un coup de neuf grâce



Vue de l'intérieur, côté cours de tennis.

à un habillage en bois peint en vert « tennis » comprenant des moulures afin de donner une allure classique à la façade. Par ailleurs, les vitrines seront agrandies pour ouvrir le club sur l'extérieur. La couleur des menuiseries comme l'ajout de nouveaux matériaux (brique et métal) côté intérieur donneront un aspect contemporain et élégant à l'ensemble.



Vue côté rue du 11 Novembre 1918 avec les façades et le pignon entièrement rénovés du futur club-house.

Un nouvel éclairage LED a par ailleurs été mis en place sur les deux courts de tennis situés au fond du club afin de permettre une pratique la nuit. Ces éclairages permettent également de fortement réduire les consommations d'énergie tout en proposant une meilleure luminosité et un confort de jeu aux normes actuelles.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Près de 500 jeunes Maisonnais sensibilisés aux dangers de la route



Les 23 finalistes au côté du maire Olivier Capitanio, des maires-adjoints Catherine Primevert et Thierry Barnoyer et de M. Dessert.

Organisée par la Ville, en partenariat avec l'association Prévention Routière et l'Éducation Nationale, une grande opération de sensibilisation aux dangers de la route et aux règles de circulation piétonne s'est déroulée du 20 janvier au 7 février auprès des 23 classes de CM2 de la Ville. Elle est encadrée par des policiers de la brigade de l'Ordre Public et de la Circulation. Dans chacune des classes, l'élève ayant obtenu le meilleur résultat a ensuite été convié à la finale suivie d'une cérémonie de remise des récompenses le 3 mars dernier. En présence notamment du maire, Olivier Capitanio, de Catherine Primevert, maire-adjoint et conseillère régionale, Thierry Barnoyer, maire-adjoint ainsi que des parents et enseignants, les 23 finalistes se sont vu remettre par l'association Prévention Routière représentée par Jean-Pierre Dessert, une attestation, et par la Caisse des Écoles, un ouvrage sélectionné en partenariat avec la médiathèque André Malraux.

COLLÈGE JULES FERRY

Un forum pour trouver son futur métier

Le 6 mars dernier, le collège Jules Ferry organisait son forum des métiers à destination de ses élèves de 3^e. L'occasion pour ces jeunes Maisonnais de rencontrer des professionnels de milieux divers (journalisme, gendarmerie, banque de France, infirmier(ères), architecte d'intérieur...) ainsi que des responsables de centre de formation par l'apprentissage.

La 3^e, un pallier d'orientation

« La classe de 3^e est un pallier d'orientation. Toute l'année, les élèves travaillent sur la préparation de leur orientation et de leur entrée au lycée (mini-stages dans les lycées, journées portes ouvertes...), explique la principale de l'établissement, Fabienne Charlot-Le Donge. À partir de là, ils peuvent découvrir les métiers qui se rattachent à ces formations. Le fait de leur présenter des professionnels est une démarche complémentaire, et qui répond à une logique inverse : par des rencontres avec des professionnels, les élèves vont découvrir



Parmi les professions représentées, celle du gendarme.

les parcours de formation qui mènent à ces métiers. » Le temps d'un après-midi, les élèves ont ainsi pu échanger avec les professionnels afin de mieux cerner les métiers vers lesquels ils se destinent, en aborder les avantages et les contraintes et évoquer les formations possibles pour y parvenir. Un moment de partage d'expérience convivial pour poursuivre en toute sérénité leur orientation.

ÉCOLE SAINT FRANÇOIS

Les élèves montent sur scène



Le 7 mars, les élèves de l'école privée Saint-François se sont produits sur la scène du NECC en présence de leurs parents, de l'équipe pédagogique et des élus de la ville. Les artistes en herbe ont offert aux spectateurs un tour du monde coloré de Londres à l'Inde en passant par l'Afrique mêlant chorégraphies et petites saynètes. Toutes nos félicitations pour ce beau spectacle !

Direction l'Inde avec cette danse qui rappelle le Bollywood.

Séance du 5 mars

Les principales décisions du dernier Conseil municipal

AFFAIRES FINANCIÈRES

Subventions sportives

Pour 2020, le Conseil départemental du Val-de-Marne a alloué à la Ville de Maisons-Alfort au titre du fonctionnement des associations sportives locales une somme de 22 395,20 euros qui a été répartie entre les associations sportives maisonnières.



Vote du budget primitif de l'exercice 2020

Le budget primitif s'équilibre en mouvements réels comme suit pour l'exercice 2020 :

BP 2020	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	70 568 100 €	76 344 000 €
Investissement *	12 010 900 €	6 235 000 €
Total	82 579 000 €	82 579 000 €

Ratios réglementaires du budget primitif de l'exercice 2020 :

Article R2313-1 du CGCT	BP 2019
Population INSEE (DGF 2019)	56 314
1- DRF/Population	1 194 €
2- Produit des impositions directes/Population	544 €
3- RRF/Population	1 372 €
4- Dépenses d'équipement brut/population	311 €
5- Encours de dette/Population	542 €
6- DGF/Population	123 €
7- Dépenses de personnel/DRF	64,1 %
8- DRF + Remboursement de la dette en capital/RRF	92,1 %
9- Dépenses d'équipement brut/RRF	22,7 %
10- Encours de la dette/RRF	39,5 %

Source Compte de gestion de l'exercice 2018 MINEFI

Vote du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2020

Les taux d'imposition votés par le Conseil municipal sont sans augmentation pour 2020 par rapport à 2019 et restent fixés à :

- * Taxe d'habitation22,09 %
- * Taxe foncière bâtie13,77 %
- * Taxe foncière non-bâtie22,29 %

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020

Le taux d'imposition de la TEOM voté par le Conseil municipal a été fixé à 5,07 % pour 2020 contre 5,63 % en 2019, soit une baisse de 10 %.



Libre expression des groupes politiques représentés au Conseil municipal de Maisons-Alfort

Crise sanitaire : agir utilement pour les Maisonnais

Nous tenons à remercier chaleureusement les Maisonnais qui nous ont renouvelé massivement leur confiance dès le 1^{er} tour des élections municipales **avec 74,13 % des voix**.

Immédiatement, **l'équipe municipale s'est mise au travail pour adapter rapidement l'action municipale au confinement et répondre efficacement aux besoins des Maisonnais**.

La continuité des services municipaux essentiels a été maintenue et plusieurs mesures pour faire face à la crise ont été prises : accueil à l'école et en crèche des enfants prioritaires, livraison de courses et de médicaments à domicile avec le CCAS pour les personnes âgées et handicapées, distribution de chèques alimentaires pour les familles maisonnaises aux revenus modestes dont les enfants sont demi-pensionnaires, soutien aux **commerçants**...

Face à la scandaleuse pénurie de masques dans notre pays, le Maire a décidé dès le 9 avril de commander **56 000 masques en**

tissu pour que chaque Maisonnais puisse se protéger. Merci aux très nombreux bénévoles qui nous ont aidé pour la distribution de ces masques, sans oublier ceux qui ont également fabriqué des masques artisanaux.

Le déconfinement est engagé. Sur instruction de l'Etat, les écoles et les crèches ont élargi leur accueil, les commerces et marchés ont rouvert comme la plupart des services. Mais le Val-de-Marne reste en zone rouge, ce qui nécessite la prudence la plus extrême.

L'équipe municipale va continuer d'agir à vos côtés pour faire face à une crise qui est loin d'être terminée. Mais pour la juguler, **il appartient surtout à chacun d'entre nous de faire preuve de civisme et d'esprit de responsabilité dans tous les actes de notre vie quotidienne**.

Le groupe de la Majorité Municipale

« Maisons-Alfort d'abord »

L'heure n'est pas à la polémique, elle est à l'action

Notre tristesse est immense et nous adressons nos condoléances aux familles qui déplorent la perte de l'un de leurs membres.

Nous voulons ensuite remercier les électeurs qui, le dimanche 15 mars, se sont déplacés pour voter, et ont ainsi, malgré une forte abstention, fait vivre la démocratie locale dans un contexte très difficile. Un immense merci également à chacune et chacun des assesseurs bénévoles représentants de la liste **« Maisons-Alfort Ensemble »**, qui ont contribué à la tenue de ce scrutin. Nous pensons aussi à tous les citoyens Maisonnais qui se sont engagés durant cette campagne municipale, pour y porter les valeurs de solidarité et d'écologie, mais également d'union. Ces valeurs sont plus que jamais nécessaires.

En cette période d'inquiétudes, nous souhaitons évidemment accompagner l'ensemble des mesures prises par la Ville

pour assurer la sécurité sanitaire dans le retour à la vie sociale : école, déplacements, activités, commerces, aide aux familles... Nous portons des propositions, pour que le **« jour d'après »** ne soit pas fait d'un surcroît de précarité économique, d'embouteillages, de pollution, de bruit, mais au contraire pour que les changements nécessaires s'opèrent dans le sens d'une société plus solidaire et plus écologique. Celles relatives à l'espace accordé aux piétons et aux autres mobilités actives dans notre ville seraient utiles aujourd'hui pour faciliter sur l'espace public la distanciation physique indispensable à la bonne gestion de cette crise.

Maisons-Alfort : c'est vous !

Xavier COHARD, Marie-Line DUCRE, Gilles BETIS

Le jour d'après

Il y a quelques jours le président de la République a déclaré : **« Le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant »**. Il aurait pu ajouter, la politique que je mène depuis mon arrivée au pouvoir n'est pas la bonne, cette crise a révélé les failles de notre modèle de développement, résultat de décennies de politiques publiques néolibérales et de décisions basées sur le profit immédiat, et j'ai pris conscience que la globalisation capitaliste est une menace pour l'environnement et pour l'humanité elle-même...

« Le jour d'après » est le nom de la pétition que de nombreuses associations adressent à nos dirigeants, et qui précise qu'après la crise il ne s'agira pas de relancer une économie insoutenable socialement et écologiquement. Ce texte demande :

- Un plan de développement de tous les services publics.
- Une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les

grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.

- Un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services.

Le jour d'après, nous serons mobilisés pour exiger une politique volontariste de reconversion écologique, exiger l'augmentation des emplois et des salaires dans les hôpitaux, les écoles, les universités et la recherche, exiger de planifier la rénovation thermique des bâtiments et le développement des services de proximité.

Il est temps de reprendre possession de nos conditions de vie, parce que le jour d'après, c'est maintenant.

Bernard Bouché

Écologie et Solidarité, l'Alternative Citoyenne



PHARMACIES DE GARDE

17 mai : Pharmacie de la Santé

59, avenue du Général Leclerc

21 mai : Pharmacie Berdugo Borgnon

62, avenue du Général Leclerc

24 mai : Pharmacie Chatap

24, Cours des Juilliottes

31 mai : Pharmacie Duval-Jarrige

16, avenue de la République

7 juin : Pharmacie de la Mairie

61, avenue du Général de Gaulle

14 juin : Pharmacie Condorcet

158, avenue Gambetta



PERMANENCE DE VOTRE DÉPUTÉ

Michel Herbillon, en tant que député de Maisons-Alfort, et comme il le fait dans les autres communes de sa circonscription (Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont et Saint Maurice), reçoit les Maisonnais sur rendez-vous (contactez le secrétariat au 01 43 96 77 23), et sans rendez-vous une fois par mois, à l'Hôtel de ville de Maisons-Alfort. Sa prochaine permanence sans rendez-vous est prévue le **jeudi 4 juin de 16 h à 17 h**.

ÉTAT CIVIL

Janvier

Naissances : ABELARD MARA Louis-Ignace, BASTIN Joshua, BENTOLILA Sharon, CHAUMON Steve, DANIAL Gabriel, ELATRECH KHRATIMA Haroun, FAIVRE Margot, HADROUGA PINTO Cara, MHANNI Tasnime, REBEJA Mélina, VIDEAU Marin.

Février

Naissances : BONNET Mathias, BRAHAMI Naor, BREGONZIO JAMBRIN Ewenn, CAU Guillaume, DA SOLEDADE RODRIGUES Miguel, DEMARS Arsène, FOFANA Nathan, GELIS Charlie, JAGANATHEN CUNIN Nathan, KAPASSI Mahera, MANGA Dafnée, NASR Mikhaël, NGUYEN PARK Louis, PASTRANS Maxence, PROUST Aïden, ROUSSEL HAMPIKIAN Finn, Albert, Vahan, SADAQUI Yuna, VALLÉ CHOPLIN Maëline, VITIELLO Gaëlle.

Mariages : SIMON Charles-Christophe et DOGAN Sibel, DIOURI Rym et MERCHERMEK Nassim, SARDI Redouane et BENAHMED Nardjes Kahina, GUILLAUME Patrick et MENAOUIL Béatrice.

Décès : MARQUARDT Gilles.



COLLECTES DE DÉCHETS

Collecte des déchets toxiques

Marché du Centre : dimanche 17 mai et 21 juin de 8 h à 12 h.

Marché de Charentonneau : samedi 6 juin de 8 h à 12 h.

Service de Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) :

dans le cadre des mesures de confinement qui s'appliquent, un service minimum est assuré par les agents des services techniques de la Ville en ce qui concerne la collecte des encombrants. Toutefois, s'ils peuvent répondre aux urgences, ils ne sont pas en mesure de multiplier les interventions dans toute la ville. Nous remercions donc les Maisonnais qui auraient des encombrants urgents de respecter la procédure en vigueur et de prendre rendez-vous en appelant le 01 45 18 37 27 ou via la plateforme des démarches en ligne accessible depuis le site internet de la ville, www.maisons-alfort.fr rubrique « Mes démarches ».

Lorsqu'il n'y a pas d'urgence, nous vous remercions d'attendre la levée des mesures de confinement afin que vos encombrants soient collectés.

Aucun déchet ne devra être sorti sans rendez-vous, sous peine de verbalisation. Une fois, le rendez-vous fixé, ceux-ci devront être sortis une heure avant l'heure d'enlèvement prévue.

Déchèterie

Afin de connaître la déchèterie la plus proche de chez vous, veuillez contacter les services du territoire Paris Est Marne&Bois au 01 48 71 59 13 ou par e-mail environnement@pemb.fr, ou bien consulter le site internet du territoire : www.parisestmarnebois.fr. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité vous seront demandés.





*La qualité
à proximité*

**SOYONS SOLIDAIRES,
NOS COMMERÇANTS ONT BESOIN DE NOUS
COMME NOUS AVONS BESOIN D'EUX
CONSOMMONS LOCAL !**